



Agence canadienne de développement international

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-53

ISBN 0-660-61786-2

Agence canadienne de développement international

Budget des dépenses 2002-2003

Partie III - Rapport sur les plans et les priorités

Table des matières

1.0 Messages	1
1.1 Message de la ministre	1
1.2 Déclaration de la direction	4
1.3 Résumé	5
2.0 Raison d'être de l'Agence	7
2.1 Mandat et objectif	7
2.2 Avantages pour les Canadiens	8
3.0 Contexte de planification	10
3.1 L'état du monde : les défis de l'ACDI	10
3.2 Les enseignements retenus	13
3.3 Nouvelles orientations	15
3.4 Gestion des risques	18
4.0 Plans et priorités par Résultat stratégique	19
4.1 Résultats stratégiques : les Résultats de développement	21
4.2 Stratégies pour réaliser des Résultats stratégiques durables : les Résultats porteurs	33
4.3 Les outils pour réaliser les Résultats stratégiques : les Résultats de gestion	42
5.0 Organisation	45
5.1 Situation présente : secteurs d'activités	45
5.2 Résultats stratégiques, secteurs d'activités et répartition des ressources	46
5.3 Responsabilité	47
6.0 Dépenses prévues du ministère	48
7.0 Évaluation du rendement : Mesure du rendement	51
7.1 Stratégie de mesure du rendement	51
7.2 Stratégie d'évaluation	52
Renseignements financiers	54

Liste des figures et des tableaux

Figure 1 : Structure des secteurs d'activités de l'ACDI	19
Figure 2 : Résultats stratégiques de l'ACDI	20
Tableau 1 : Concordance des résultats stratégiques et des secteurs d'activités (base d'émission) (année financière 2002-2003)	47
Tableau 2 : Ventilation de l'enveloppe de l'aide internationale (base d'émission)	49
Figure 3 : Enveloppe de l'aide internationale par mécanisme d'exécution, 2002-2003	50
Tableau 3 : Plan des dépenses	54
Tableau 4 : Sommaire des paiements de transfert	55
Tableau 5 : Détails des paiements de transfert	56
Tableau 6 : Coût net du programme pour l'année budgétaire	60
Tableau 7 : Prêts, placements et avances (non budgétaire)	60
Tableau 8 : Rapprochement de l'enveloppe d'aide internationale – Base de décaissement et base d'émission ...	61
Tableau 9 : Principaux engagements en matière de résultats	62

Acronymes et abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
AP	Aide publique
APD	Aide publique au développement
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
CAD	Comité d'aide au développement [de l'OCDE]
CARP	Canada AIDS Russia Project
CDI	Cadre de développement intégré
CFA	Communauté financière africaine
CIDPDD	Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCPE	Document-cadre de politique économique
DGPC	Direction générale du partenariat canadien
DPDDBG	Droits de la personne, développement démocratique et bon gouvernement
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EAI	Enveloppe de l'aide internationale
ECE	Europe centrale et de l'Est
ETP	Équivalent temps plein
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFI	Institution financière internationale
IMD	Institution multilatérale de développement
LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MTS	Maladie transmissible sexuellement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial
PCI	Programme de coopération industrielle
PIB	Produit intérieur brut
PID	Programme d'information sur le développement
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPT	Programme des pays en transition
PPTE	Pays pauvres très endettés
REE	Renaissance Europe de l'Est
RHSC	Ressources humaines et services corporatifs
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
SDD	Stratégie de développement durable
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus d'immunodéficience humaine

1.1 Message de la ministre

Susan Whelan

Ministre de la Coopération internationale



Au moment où j’entreprends cette nouvelle mission à titre de ministre de la Coopération internationale, deux éléments de réflexion m’ont aidé à transformer ce qui pouvait se révéler une tâche intimidante en une perspective invitante. Le premier élément est l’histoire — le temps, l’expertise et la réflexion qui ont été consacrés à établir les priorités de développement international et à perfectionner la pratique du développement international, en s’inspirant des enseignements des 50 dernières années. Je suis naturellement heureuse de la contribution de l’ACDI et, de façon plus générale, de celle du Canada à ce processus.

Ma seconde source d’encouragement est le partenariat — le fait de savoir que je ne suis pas seule. Je partage avec les Canadiens et Canadiennes de tous les secteurs de la société le désir de donner aux populations moins privilégiées que la nôtre une bonne chance de surmonter le fléau de la pauvreté. Pour les Canadiens et Canadiennes, le développement international va bien au-delà de ce que fait le gouvernement. Des églises canadiennes et d’autres groupes participaient à des activités de développement international bien avant l’établissement de structures gouvernementales formelles pour favoriser la participation officielle à ces efforts. Particulièrement inspirante est l’opinion selon laquelle l’appui de la population canadienne au développement ne repose pas sur des intérêts personnels ou nationaux limités, mais bien sur le désir authentique de jouer notre rôle en tant que membres plus fortunés de la grande famille humaine.

Cet appui populaire se reflète dans l’appui du gouvernement et du Parlement canadiens. Cette attitude positive de la population et de ses dirigeants, à l’égard du développement, est particulièrement importante dans la foulée des événements tragiques du 11 septembre dernier, qui ont changé à jamais le monde dans lequel nous vivons et travaillons. Partout dans le monde, les nations ont été contraintes d’évaluer très sérieusement leurs priorités à l’égard de leurs propres citoyens et de la communauté internationale dans son ensemble.

Plus que jamais, le travail de l’Agence canadienne de développement international est de toute première importance tant pour les Canadiens que pour la communauté des nations. Comme les Canadiens le reconnaissent depuis longtemps, un monde plus sûr, plus

équitable et plus prospère est une condition préalable à l'existence d'un Canada plus sûr, plus équitable et plus prospère. C'est pourquoi le Discours du budget 2001 soulignait que « alors que nous investissons dans les possibilités qui s'ouvrent chez nous, nous ne devons pas négliger ceux qui, hors de nos frontières, ont les besoins les plus criants. » Le premier ministre lui-même a pris l'initiative en attirant l'attention du monde à la fois sur l'obligation d'appuyer les pays en développement et sur la valeur d'apporter un tel appui. Le premier ministre a fait du développement de l'Afrique l'un des principaux enjeux du Sommet du G-8 qu'il présidera en juin 2002 et dont le Canada sera l'hôte.

Aussi solide que soit cet appui à l'égard du travail de l'ACDI, l'Agence se garde bien de le tenir pour acquis. C'est l'argent des contribuables canadiens, chèrement gagné, qui est investi, par la voie de leurs impôts, dans le travail que nous accomplissons. En conséquence, au moment même où nous nous tournons vers l'avenir, nous chercherons toujours non seulement à poursuivre le travail avec prudence et probité, mais aussi à améliorer la pertinence, l'opportunité et l'efficacité de nos programmes. J'ai été particulièrement fière de la réponse rapide et significative de l'ACDI à la crise humanitaire en Afghanistan. Après un conflit qui perdure depuis plus de 20 ans, et 3 années d'une grave sécheresse, la population afghane a besoin de l'appui de la communauté internationale pour assurer sa survie à court terme et son développement à long terme. Le Canada soutient pleinement la reconstruction de l'Afghanistan et, par l'entremise de l'ACDI, a versé jusqu'à maintenant 16,5 millions de dollars en aide humanitaire aux victimes de la présente crise dans la région. En janvier 2002, lors de la Conférence ministérielle de Tokyo sur les efforts de reconstruction en Afghanistan, j'ai annoncé une somme supplémentaire de 100 millions de dollars pour l'assistance humanitaire et l'aide à la reconstruction, y compris le soutien aux efforts de rétablissement de la paix et de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie.

Comme le souligne de façon éloquente le présent *Rapport sur les plans et les priorités*, l'efficacité de l'aide va bien au-delà d'une mise en œuvre convenable d'un certain nombre de projets ou de programmes particuliers. La logique, quant à l'efficacité de l'aide, exige que nos efforts contribuent réellement à améliorer les perspectives générales de développement d'un pays, non seulement aujourd'hui, mais aussi de façon durable. Au cours des 30 dernières années, le monde a pris ce virage en remplaçant la perspective précédente, essentiellement économique, par des stratégies beaucoup plus globales qui reposent sur des facteurs sociaux, économiques, politiques, environnementaux et culturels. Dans la foulée de ces initiatives, *Les priorités de développement social de l'ACDI : Un cadre d'action*, annoncées en septembre 2000, représentent un investissement important sur une période de cinq ans dans les quatre domaines prioritaires que sont l'éducation de base, la santé et la nutrition, la lutte contre le VIH/sida et la protection des enfants, le thème de l'égalité entre les sexes constituant un élément clé de ces quatre domaines prioritaires.

Toutefois, la façon dont nous investissons les ressources qui nous sont confiées peut se révéler tout aussi importante que les genres d'initiatives dans lesquels nous investissons.

À cet égard, le vérificateur général du Canada a reconnu l'orientation de plus en plus axée sur les résultats de l'ACDI. Au moment où nous nous tournons vers l'avenir, des résultats optimaux exigeront, de plus en plus, une étroite collaboration avec nos partenaires des pays développés et un plus grand leadership de la part de nos partenaires des pays en développement. De façon quasi-universelle, les donateurs font maintenant en sorte que les partenaires des pays en développement puissent orienter les activités de développement au sein de leurs frontières. Un exemple de ceci est le soutien du Canada au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, un nouveau plan remarquable élaboré par certains des leaders les plus progressistes de l'Afrique. Le nouveau Fonds canadien pour l'Afrique annoncé dans le Budget 2001, apportera son soutien à ce partenariat. Des partenariats plus solides, la prise en charge locale des projets et des programmes, une meilleure coordination entre les donateurs et une cohérence accrue des orientations de politique constituent la pierre d'assise sur laquelle repose le nouveau monde du développement international.

Le Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003 offre au lecteur une vue interne de la planification à l'ACDI, au moment où l'Agence applique ces méthodes pour veiller à ce que les fonds canadiens soient prudemment investis et permettent la réalisation de l'aspiration du Canada de faire de la planète un monde meilleur pour tous. C'est dans cet esprit que je sou mets le présent *Rapport sur les plans et les priorités* à la plus profonde considération du Parlement et de la population canadienne dans son ensemble.

Ministre de la Coopération internationale

1.2 Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2002-2003 de l'**Agence canadienne de développement international**.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies de l'Agence et les résultats escomptés par celle-ci, y compris ceux qui sont énoncés dans la *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003 : Un plan d'action pour le changement*, et dans le document intitulé *Pour une aide internationale plus efficace : Les nouvelles approches du programme canadien d'aide internationale*;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) sur lequel s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : _____

1.3 Résumé

L'ACDI s'est taillée une réputation d'excellence en poursuivant son mandat dans les pays en développement en Afrique et au Moyen-Orient, dans les Amériques et en Asie, ainsi que dans la mise en œuvre de ses programmes d'aide dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique. Le mandat premier de l'ACDI est d'appuyer, dans le contexte du développement durable, les efforts destinés à améliorer la qualité de vie des hommes et des femmes, des garçons et des filles, dans les pays en développement. Ce mandat demeure aujourd'hui tout aussi pertinent qu'exigeant. Les Canadiens et Canadiennes tirent directement avantage du travail de l'ACDI, puisque les programmes de l'Agence incarnent leurs valeurs profondes de justice sociale et leur désir de venir en aide aux plus démunis. Les intérêts canadiens sont bien servis par des initiatives qui favorisent la coopération et l'égalité à l'échelle mondiale.

Au cours des 50 dernières années, de manière générale, les pays en développement ont connu d'énormes transformations. Même si, dans l'ensemble, ces transformations leur ont été profitables, les avantages du développement ont été répartis de façon inéquitable dans ces pays et des défis de taille persistent. Dans un monde en rapide évolution, l'ACDI doit faire tout en son pouvoir pour veiller à ce que son rôle et ses contributions, à la fois sur la scène canadienne et internationale, demeurent significatifs et constituent une valeur ajoutée.

Le Canada joue un rôle influent au sein de la communauté des donateurs et ce rôle sera encore plus important en 2002, alors que le Canada sera l'hôte du Sommet du G8¹. Ce Sommet sera capital pour le développement international, alors que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique y fera l'objet de discussions. Le Nouveau partenariat précise, d'un point de vue africain, les conditions nécessaires à la réussite du développement de l'Afrique. Le Canada assumera le leadership des pays du G8 au cours de la prochaine année pour préparer une réponse à cette initiative, qui fait appel à une réorganisation fondamentale de la façon dont le partenariat est administré entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires dans les régions en développement.

Les programmes en cours de l'ACDI en Afrique, ainsi que dans les autres pays et régions en développement, s'appuient sur les enseignements tirés de l'expérience au cours des 50 dernières années de développement international. Parmi les principaux enseignements qui ont été intégrés aux programmes de l'Agence figurent la nécessité d'une prise en charge locale, une meilleure coordination entre les donateurs, une plus grande participation de la société civile, davantage de cohérence en matière de politiques et une orientation axée sur les résultats.

Accroître son efficacité et améliorer, dans l'ensemble, sa responsabilisation sont parmi les principaux défis que doit surmonter l'Agence, alors qu'elle s'attaque aux problèmes complexes et divers du développement. Parmi les initiatives particulières qui ont été entreprises pour relever ces défis figurent les suivantes : des interventions de programme plus stratégiques; de nouvelles méthodes en matière de programmes; planification, budgétisation et rapports davantage axés sur les résultats; une consolidation de la présence sur le terrain; la suppression des processus

¹ <http://www.g8.gc.ca>

administratifs inutiles de la charge de travail des agents de développement. L'Agence a également mis au point une stratégie en trois volets de la gestion des risques. Cette stratégie comprend les mesures suivantes : la détermination des risques des programmes-pays; l'application de stratégies de gestion des risques pour les cadres de développement et les projets à l'étude; un Processus d'évaluation des risques juridiques.

Dans le but de simplifier les objectifs de l'ACDI et pour répondre aux nouveaux défis de la coopération au développement international, l'Agence a mis au point une nouvelle série de quatre Résultats stratégiques. Ces Résultats stratégiques visent à refléter le mandat de l'Agence en matière d'aide publique au développement (APD) et d'aide publique (AP). Bien qu'à l'échelle de l'organisation, l'Agence continue de fonctionner sur la base de ses principaux secteurs d'activités, la planification stratégique est maintenant centrée sur les quatre Résultats stratégiques : le bien-être économique; le développement social; la durabilité et la régénération de l'environnement; la gouvernance.

Ces quatre résultats constituent les Résultats de développement de l'Agence. La réalisation de ces Résultats de développement est rendue possible grâce à une série de Résultats porteurs (qui comprend des stratégies comme une approche équilibrée entre les programmes dirigés et les programmes non sollicités, l'objectif sectoriel et l'objectif géographique, une plus grande cohérence en matière d'orientations de politique, une intervention favorisant la prise en charge locale et la participation des Canadiens et Canadiennes). Les Résultats de gestion ou outils (comme les ressources humaines et la gestion de l'information et de la technologie) sont indispensables à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies adoptées. Ensemble, les Résultats de développement, les Résultats porteurs et les Résultats de gestion résument l'essence des résultats que doit poursuivre l'Agence. Ces résultats escomptés lui permettent également d'associer ses programmes de développement aux buts établis par les Objectifs de développement pour le millénaire.

Conformément à ce nouvel objectif stratégique et aux nouvelles interventions de développement, mieux coordonnées et davantage axées sur les programmes, la stratégie d'évaluation de l'Agence portera davantage aussi sur les programmes, les programmes-pays et les principaux partenaires institutionnels. En plus de permettre une meilleure couverture des secteurs d'activités de l'Agence et des programmes de paiements de transfert, un tel changement facilitera un travail de partenariat plus étroit dans les évaluations conjointes avec les pays bénéficiaires et les autres organismes d'aide des pays donateurs. Cette démarche permettra en outre à l'Agence de mieux évaluer certains enjeux, comme la coordination de l'aide parmi les donateurs.

Au cours des 50 dernières années, le monde s'est tourné vers la coopération et le développement international pour veiller à ce que les avantages et les possibilités qu'offre la vie au sein d'une communauté mondiale soient répartis de façon équitable. La priorité ici porte sur l'existence d'intérêts à long terme qui sont partagés par tous les pays, plutôt que sur l'existence d'intérêts nationaux étroits. Plusieurs donateurs collaborent maintenant à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire, lesquels objectifs offrent une vision commune d'un monde meilleur. L'ACDI demeure fidèle à cette vision et continue de consacrer toute son énergie à faire de cette vision une réalité.

2.0 Raison d'être de l'Agence

Depuis plus de 30 ans, l'Agence canadienne de développement international² (ACDI) poursuit un mandat de développement dans les pays d'Afrique et du Moyen-Orient³, des Amériques⁴ et de l'Asie⁵. Plus récemment, en 1995, l'Agence a également pris en charge les programmes d'aide internationale destinée aux pays de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique — les pays en transition⁶. Au cours de ces trois décennies, l'ACDI s'est forgée une réputation d'excellence dans plusieurs domaines, tout en étant perçue par les autres organismes donateurs comme l'un des organismes d'aide les plus innovateurs. L'Agence est reconnue pour son leadership soutenu en matière de développement et d'égalité entre les sexes, ainsi que pour la participation des organisations non-gouvernementales à son programme d'aide. L'ACDI a également été l'un des premiers organismes à préconiser l'intégration des dimensions environnementales dans les programmes de développement. En 2001, l'Agence s'est démarquée en diffusant sa Stratégie de développement durable 2001-2003⁷, laquelle est devenue le plan des activités de l'Agence. La Stratégie favorise l'intégration des principes du développement durable dans tous les programmes de l'Agence.

Au cours de cette même période, la coopération au développement a considérablement évolué. Cette évolution témoigne à la fois de l'expérience pratique accumulée au cours des 50 dernières années et de la préoccupation grandissante pour améliorer l'efficacité de l'aide au sein de la communauté du développement. Le résultat se traduit par une stratégie plus globale et plus perfectionnée à l'égard des programmes de développement. Aujourd'hui, on accorde une plus grande attention au cadre général du développement et à la façon dont les projets de développement s'intègrent au contexte global. Dans un monde en rapide évolution, l'Agence doit faire tout ce qu'elle peut pour que son rôle et sa contribution, à la fois sur la scène internationale et nationale, demeurent pertinents et efficaces.

2.1 Mandat et objectif

Les trois objectifs de la politique étrangère du Canada, tels que formulés, en 1995, dans l'énoncé du gouvernement intitulé *Le Canada dans le monde*⁸, sont la promotion de la prospérité, la protection de la sécurité au Canada et dans le monde et le rayonnement des valeurs canadiennes. Dans ce contexte de politique étrangère, le mandat de l'ACDI est d'appuyer le développement durable dans le but de réduire la pauvreté et de contribuer à un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère. L'ACDI a aussi pour mandat d'appuyer le développement démocratique et la libéralisation économique dans les pays en transition.

L'Agence accorde une aide à plus de 120 pays au moyen de programmes les plus divers qui comprennent quelque 3 000 projets.

² <http://www.acdi-cida.gc.ca>

³ <http://www.acdi-cida.gc.ca/africa-f.htm>

⁴ <http://www.acdi-cida.gc.ca/america-f.htm>

⁵ <http://www.acdi-cida.gc.ca/asia-f.htm>

⁶ <http://www.acdi-cida.gc.ca/europe-f.htm>

⁷ <http://www.acdi-cida.gc.ca/sdd>

⁸ <http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/foreignp/cnd-world/menu.htm>

Conformément à sa mission, l'ACDI poursuit le double objectif suivant⁹ :

- appuyer les efforts des populations des pays en développement et des pays en transition en vue de réaliser un **développement économique et social durable**, compatible avec les besoins et l'environnement de ces pays, en collaborant avec eux à la réalisation d'activités de développement;
- apporter une **aide humanitaire**, contribuant ainsi aux intérêts économiques et politiques canadiens à l'étranger par la promotion de la **justice sociale, de la stabilité internationale et du développement de relations économiques à long terme** pour le bénéfice de la communauté internationale toute entière.

2.2 Avantages pour les Canadiens

Les activités de l'ACDI représentent un avantage important pour le Canada et ses citoyens en matière de politique étrangère du fait que le mandat de l'Agence puise ses racines profondes dans les valeurs de justice sociale des Canadiens et Canadiennes et leur désir de venir en aide à ceux qui sont plus démunis. Ce mandat reconnaît que les mesures qui favorisent la coopération et l'égalité à l'échelle mondiale servent les intérêts du Canada. Parmi les principales forces qui ont modelé l'aide au développement au cours de la dernière décennie figurent les impératifs géopolitiques, les impératifs de paix et de sécurité (voir encadré 1), les liens historiques entre le Nord et le Sud, ainsi que les intérêts politiques et économiques des pays donateurs.

Encadré 1. Aller au fond du problème

La plupart des conflits dans le monde en développement, ainsi que leurs répercussions sur la population de ces pays et sur la communauté internationale, puisent leurs racines dans des causes économiques et sociales. En réalité, la guerre, le terrorisme, la pauvreté et l'instabilité économique cheminent souvent côte-à-côte. La pauvreté, au sein de l'abondance, peut alimenter le ressentiment et l'instabilité. Répondre aux besoins humains fondamentaux des démunis dans le monde en développement permet de réduire la pauvreté et, en conséquence, de répondre aux causes sous-jacentes du terrorisme et d'autres formes de conflits humains.

L'humanitarisme — ou les valeurs et l'éthique — a aussi été une puissante motivation, en particulier en ce qui a trait à l'appui du public, dans les pays donateurs, à l'égard de l'aide au développement. La plupart des Canadiens appuient la coopération au développement pour deux bonnes raisons : ils croient que c'est la chose à faire, pour des raisons d'éthique, de justice et de solidarité humaine, d'une part; d'autre part ils sont préoccupés par le sort des moins fortunés, lequel, à leur avis, ne se limite pas aux seules frontières canadiennes. Au cours de nombreuses décennies, ces deux éléments ont constitué le fondement — la pierre d'assise — de l'appui du public au programme d'aide du Canada. L'appui à la coopération au développement témoigne aussi de l'engagement des Canadiens à l'égard des droits de la personne, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes, entre les garçons et les filles, des droits que le programme d'aide doit favoriser, selon eux.

⁹ *Budget des dépenses 2000-2001 : Parties I et II*, pages 9 et 10.

Au même moment, les réalités de la mondialisation et d'une interdépendance internationale de plus en plus étroite accordent beaucoup de poids au raisonnement selon lequel la coopération au développement doit aussi s'appuyer sur un « intérêt personnel éclairé » ou des partenariats mutuellement bénéfiques. L'interdépendance, dans ce contexte, se traduit par une convergence d'intérêts entre les États sur une foule d'enjeux — l'environnement, la paix et la sécurité, la santé, l'éradication des maladies, la stabilité économique et politique, la migration et la criminalité transfrontalière. La priorité ici porte sur l'existence d'intérêts à long terme qui sont partagés par tous les pays, plutôt que sur l'existence d'intérêts nationaux étroits. Ce raisonnement reconnaît, ultimement, que les Canadiens et Canadiennes tireront avantage d'un monde plus sûr, plus prospère et plus équitable.

3.0 Contexte de planification

L'état du monde pose un certain nombre de défis importants à l'ACDI, tout en lui offrant une foule de possibilités à exploiter. En se fondant sur l'analyse de ces risques, défis et possibilités, l'Agence a procédé à d'importants choix pour l'établissement et l'application de ses programmes à venir, tout en veillant à une gestion appropriée des risques.

3.1 L'état du monde : les défis de l'ACDI

Au cours des 50 dernières années, le monde s'est tourné vers la coopération et le développement international pour veiller à ce que les avantages et les possibilités qu'offre la vie au sein d'une communauté mondiale soient répartis de façon équitable, tout en cherchant à réduire les menaces qui pourraient se présenter. Plusieurs donateurs collaborent ensemble maintenant à la poursuite des Objectifs de développement pour le millénaire, lesquels offrent une vision commune d'un monde meilleur (voir encadré 2).

Encadré 2. Objectifs de développement pour le millénaire¹⁰

Éliminer la pauvreté et la faim : Entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour; entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim.

Assurer l'éducation primaire pour tous : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes : Éliminer les disparités fondées sur le sexe dans l'éducation au niveau primaire et secondaire, d'ici à 2005 si possible, et à tous les autres niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Réduire la mortalité infantile : Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des moins de cinq ans.

Améliorer la santé maternelle : Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle.

Assurer un environnement durable : Intégrer les principes de développement durable aux politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays enclavés et des petits États insulaires en développement. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.

¹⁰ <http://www.developmentgoals.org>

Le Canada est un pays signataire des Objectifs de développement pour le millénaire et partage, avec d'autres nations, la responsabilité de leur mise en œuvre. Les défis de l'ACDI résident dans la nécessité d'appuyer quatre priorités de développement humain et de sécurité : le bien-être économique, le développement social, la durabilité de l'environnement et la gouvernance.

La dernière décennie a vu se produire une incroyable croissance économique et, selon de nombreuses études, d'importantes percées ont été enregistrées dans la lutte contre la pauvreté. Certains pays en développement produisent des biens de consommation qui rivalisent avec ceux du monde industriel. Dans l'ensemble, le produit intérieur brut (PIB) par habitant des pays en développement a plus que triplé au cours des quatre dernières décennies (de 330 \$ dans les années 1960, à 1 170 \$ en 2001)¹¹.

Toutefois, les avantages du développement ont été inégalement répartis dans les pays en développement, de sorte que la pauvreté demeure un défi de taille permanent. En dépit du fait que le pourcentage de gens qui vivent avec moins de 1 \$ US par jour ait chuté de 29 p. 100 à 24 p. 100 entre 1990 et 1998, la croissance de la population dans les pays pauvres a fait en sorte que le nombre absolu des gens démunis est en progression. Même si les Objectifs de développement pour le millénaire se réalisent, il y aura encore plus de 900 millions de gens qui vivront dans un état de grande pauvreté en 2015, la plupart en Afrique subsaharienne et en Asie du sud. L'écart entre les riches et les pauvres se creuse. Aujourd'hui, le cinquième de la population mondiale représentant les gens les plus riches dispose de 85 p. 100 du revenu mondial, tandis que le cinquième de la population mondiale représentant les gens les plus pauvres reçoit à peine 1,4 p. 100 du montant total.

Cet écart entre les riches et les pauvres se reflète également dans la nouvelle économie de l'information. Un fossé numérique — on emploie ce terme pour désigner l'écart ayant trait aux ressources en matière d'information — se creuse entre le Nord et le Sud. Les pays industrialisés dépendent davantage des technologies de l'information, auxquelles ils ont aussi davantage accès, tandis que celles-ci deviennent de plus en plus perfectionnées. Toutefois, plus de la moitié de l'humanité n'a jamais utilisé un téléphone et il existe plus de téléphones sur l'île de Montréal que dans tout le Bangladesh.

Le poids de la dette continue également d'hypothéquer sérieusement les pays les plus pauvres, en particulier les pays d'Afrique subsaharienne. Le poids important de la dette limite la croissance et l'investissement, entrave le progrès social et le règlement de problèmes environnementaux, et limite l'accès aux marchés internationaux des capitaux. Les pays en développement profitent de façon inégale des avantages du flot de capital privé : près des trois quarts du flot d'investissement privé dans les pays en développement se concentrent dans seulement 12 pays, principalement en Asie et en Amérique latine. La part consacrée à l'Afrique subsaharienne est inférieure à 4 p. 100. En matière de développement social, l'état de la population mondiale s'est améliorée au cours des dernières décennies. Les gens vivent plus longtemps et jouissent d'une meilleure santé : l'espérance de vie est passée de 46 à 66,7 ans entre 1970 et 1999¹², alors qu'au cours de la même

¹¹ Les données des années 1960 sont tirées de John W. Sewell, « The Changing Definition of Development Co-operation », Commentary, Overseas Development Council, June 29, 1998, p. 1; données de 1999 : Human Development Index (Indicateur de développement humain) http://www.undp.org/hdr2001/indicator/pdf/hdr_2001_table_1.pdf

¹² Human Development Index (Indicateur de développement humain) http://www.undp.org/hdr2001/indicator/pdf/hdr_2001_table_1.pdf

période, le taux de mortalité infantile mondial a chuté de moitié. Toutefois, en dépit de ces percées, l'inégalité entre les sexes se traduit encore par le fait que 70 p. 100 des gens les plus démunis sont des femmes. La pandémie du VIH/sida touche de façon disproportionnée les pays en développement. Des 36 millions de personnes porteuses du VIH/sida, 23 millions habitent en Afrique subsaharienne.

La gestion de l'environnement à l'échelle mondiale s'est améliorée au cours de la décennie, mais de nombreux défis persistent. En 1999, il existait une cinquantaine de stratégies nationales de développement durable, alors qu'on en comptait moins de 25 en 1990, mais leur mise en œuvre demeure difficile¹³. L'eau non potable, conséquence de la pollution environnementale, continue d'avoir de sérieuses conséquences sur la santé : 80 p. 100 de toutes les maladies dans les pays en développement sont engendrées par l'eau non potable, laquelle est également responsable du décès de cinq millions de personnes chaque année, soit dix fois plus que les conflits armés. Les émissions de dioxyde de carbone, qui font partie des gaz à effet de serre associés au changement climatique, progressent partout dans le monde.

On compte maintenant plus de gouvernements élus démocratiquement dans le monde qu'il n'y en a jamais eu dans l'histoire, permettant ainsi à des organismes comme l'ACDI d'établir, avec confiance, des relations étroites avec un nombre grandissant de gouvernements nationaux. Toutefois, comme le souligne le plus récent rapport de l'organisme Transparency International¹⁴, la corruption demeure un grave problème mondial et ce sont les plus démunis de la terre qui sont les premiers à en faire les frais. Néanmoins, à mesure que la démocratie s'enracine, les gouvernements sont de plus en plus ouverts à l'idée d'améliorer les façons de mieux servir leur population et de développer les outils pour réformer les pratiques de gouvernance.

Défis persistants dans les régions géographiques — l'Asie, l'Afrique, les Amériques et les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique

Dans l'ensemble, des millions de gens dans le monde ont pu profiter de nouvelles possibilités qui s'offraient à eux. Il n'en demeure pas moins que la communauté internationale est confrontée à des défis considérables. C'est en Afrique que la situation du développement s'avère la plus préoccupante. Plusieurs pays africains, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, croulent sous l'effet d'une faible croissance économique et l'existence de violents conflits. La progression du VIH/sida pèse lourdement sur ce continent, de telle sorte qu'en 1997, dans certains pays, on enregistrait un déclin de l'espérance de vie qui retombait ainsi à des niveaux enregistrés avant 1980. En Afrique, un engagement souvent fragile en matière de démocratie et une incapacité, en particulier au sein des gouvernements, de promouvoir le développement durable limitent sérieusement les progrès dans ces domaines et dans d'autres.

En dépit d'une croissance rapide dans plusieurs pays asiatiques, l'Asie continue d'abriter la moitié des pauvres du monde. Même les pays plus développés de cette région se révèlent fragiles devant les soubresauts économiques, comme l'a si bien démontré la récente crise financière en

¹³ Les Objectifs de développement pour le millénaire prévoient la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable au plus tard en 2005.

¹⁴ <http://www.transparency.org>

1997. L'Amérique latine a de nouveau connu la croissance, après la « décennie perdue » des années 1980. Mais, cette croissance n'a pas été redistribuée de façon équitable. Aussi, d'énormes disparités dans les richesses — les écarts les plus importants qui soient dans le monde —, pourraient sérieusement miner les perspectives d'une croissance durable et d'une plus grande démocratisation.

La situation est mitigée aussi dans les pays en transition. Certains ont enregistré de grands progrès en adoptant des formes plus démocratiques de gouvernement et en se tournant vers une économie de marché. Mais, au même moment, la situation demeure explosive dans l'ancienne Yougoslavie. Les tendances lourdes en Russie indiquent une chute rapide du niveau de vie, tandis qu'en Asie centrale la pauvreté est toujours endémique.

Même si les défis ne doivent pas être sous-estimés, il faut retenir que, pour l'ensemble des pays en développement, les 50 dernières années ont été marquées par le progrès. Plusieurs indicateurs de bien-être humain — espérance de vie, santé des enfants, éducation — témoignent de réels progrès. Il y a de bonnes raisons de croire que ces progrès, attribuables pour la plupart aux efforts des pays en développement eux-mêmes, se poursuivront au cours de la prochaine décennie.

3.2 Les enseignements retenus

Une plus grande collaboration à l'échelle mondiale dans la poursuite de programmes de développement efficaces a donné lieu à un accord sur un certain nombre de principes clés que l'on retrouve dans le document intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xxi^e siècle*¹⁵, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ces principes s'appuient sur les enseignements tirés par la communauté internationale au cours des 50 dernières années. Parmi les principaux enseignements que l'ACDI a retenus et intégrés dans ses programmes figurent les suivants :

- **La prise en charge locale.** Suivant les principes de la prise en charge locale, les pays bénéficiaires, tant le gouvernement que la population, peuvent élaborer des stratégies nationales qui reflètent leurs priorités, plutôt que celles des pays donateurs. Cela suppose un effort concerté pour consolider la capacité des pays en développement de pouvoir planifier et administrer leur propre développement. La prise en charge locale est perçue comme un moyen de s'assurer que les efforts des donateurs répondent aux priorités locales et que les programmes et activités que soutiennent les programmes de développement seront durables, en particulier lorsque les donateurs réduiront progressivement leurs investissements.
- **Une meilleure coordination entre les donateurs.** S'appuyant sur trois décennies d'activités de développement international, le Canada sait que pour s'attaquer aux défis que doivent surmonter les pays en développement, une collaboration efficace entre les partenaires du développement mène aux meilleurs résultats. Grâce au partenariat, les intervenants du développement, que ce soient les donateurs ou les bénéficiaires, sont en mesure d'exploiter les synergies qu'engendrent la mise en commun des ressources, des connaissances et des efforts.

¹⁵ <http://www.oecd.org/dac/htm/stc.htm>

L'Agence reconnaît le fardeau administratif que les programmes des donateurs imposent aux pays bénéficiaires, qu'il s'agisse d'un pays en développement ou d'un pays en transition, lorsque les programmes ne sont pas coordonnés et qu'il y a absence d'objectifs communs. Plutôt que d'imposer un certain nombre de priorités qui font double emploi, voire qui s'opposent, la communauté internationale doit adapter ses programmes en fonction des priorités définies par le pays bénéficiaire. Du même souffle, la capacité du pays bénéficiaire d'assurer une gestion efficace doit être renforcée. Le Comité d'aide au développement¹⁶ (CAD) de l'OCDE se penche sur cette question à l'heure actuelle.

- **La participation de la société civile.** La participation doit être au cœur de la sélection, de l'élaboration et de la mise œuvre de toute activité de développement. Voilà l'un des enseignements les plus évidents tirés de l'expérience dans le domaine du développement. L'existence d'une saine société civile, représentant un large éventail d'intérêts, y compris les groupes marginalisés, rend possible une participation éclairée des citoyens et permet aux groupes sous-représentés d'avoir voix au chapitre pour réclamer de meilleures pratiques de gouvernance. Il s'agit aussi d'un élément important pour favoriser aussi bien la démocratisation qu'une meilleure gestion des affaires publiques dans les pays en développement et dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est qui ont subi pendant des décennies les effets de l'étatisme et de la planification centrale.
- **Davantage de cohérence en matière d'orientations de politique.** La mondialisation se caractérise par des liens de plus en plus étroits entre les nations et les enjeux d'intérêt public. Les actions d'un État-nation peuvent avoir une incidence considérable sur d'autres pays, dans une foule de secteurs d'intervention. Une prise de conscience de cette réalité suscite un intérêt grandissant pour ce qui a trait à la cohérence des orientations de politique. L'OCDE a déterminé sept domaines où une meilleure cohérence des orientations stratégiques entraîne des avantages certains, notamment les domaines suivants : le commerce international et l'investissement étranger direct; les finances internationales; l'agriculture et l'alimentation; les ressources naturelles et l'environnement durable; les enjeux sociaux (p. ex., normes de travail, immigration, santé publique, drogues illicites); la gouvernance; les conflits. En recherchant une plus grande cohérence dans ces domaines d'intervention, le monde industrialisé pourrait apporter une plus grande contribution au progrès économique et social du monde en développement.
- **Une stratégie de gestion axée sur les résultats.** La stratégie de gestion axée sur les résultats est, de plus en plus, perçue comme un véhicule essentiel pour assurer une plus grande efficacité de l'aide. La coordination des efforts de tous les partenaires en fonction de Résultats stratégiques et des Objectifs de développement pour le millénaire constitue un défi de taille pour la communauté internationale. Le Canada a activement adopté la stratégie de gestion axée sur les résultats et, depuis les années 1990, il a enregistré de réels progrès à cet égard à l'échelle des projets. Plus récemment, l'ACDI a adopté une série de résultats, appelés Résultats clés de l'Agence, pour accroître la convergence de ses objectifs en fonction des résultats et améliorer les rapports et l'évaluation de l'Agence. La section 4 précise les initiatives de l'Agence à ce chapitre.

¹⁶ <http://www.oecd.org/dac>

Bon nombre de ces enseignements ont été mentionnés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2001-2002 et l'ACDI a reconnu à l'époque qu'il lui faudrait au moins de trois à cinq ans pour les intégrer entièrement à l'ensemble de ses programmes.

3.3 Nouvelles orientations

En réponse aux problèmes divers et complexes du développement, le principal défi de l'ACDI est d'accroître l'efficacité de l'aide et d'améliorer, dans l'ensemble, sa responsabilisation. Parmi les activités particulières que l'Agence a entreprises figurent les suivantes : l'élaboration de nouvelles stratégies en matière de programmes; la mise en œuvre d'interventions à l'échelle des programmes stratégiques; une meilleure intégration de la planification, de la budgétisation et des rapports, en fonction de la gestion axée sur les résultats; le renforcement de la présence sur le terrain; la rationalisation du processus de gestion de l'Agence.

Nouvelles stratégies en matière de programmes

L'Agence a entrepris un certain nombre de projets pilotes destinés à évaluer de nouvelles stratégies en matière de programmes. Ces nouvelles stratégies accordent une priorité au dialogue sur les politiques, aux investissements stratégiques d'aide, aux approches axées sur des partenariats renforcés, à la coordination entre les donateurs et au leadership du pays en développement visé. Les projets pilotes font appel à diverses stratégies qui permettent une bonne dose d'expérimentation et aussi une bonne dose d'enseignements à retenir. Ces enseignements seront intégrés aux outils, mécanismes et stratégies de programmes et aideront également à préciser les types de compétences que l'Agence doit acquérir et favoriser. Quelques-unes de ces initiatives portent sur une collaboration plus étroite avec les partenaires de l'Agence à l'élaboration de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et de cadres de développement intégré. L'encadré 3 présente un aperçu de ces nouvelles stratégies. Dans la section 4, on peut trouver des précisions sur quelques-uns des projets pilotes. Le défi dans l'application de ces nouvelles méthodes est de résoudre les questions liées à l'intégration de la responsabilisation, de la gestion financière et de l'évaluation du rendement, conformément aux normes gouvernementales.

Encadré 3. De nouvelles méthodes pour accroître l'efficacité de la coopération au développement

Le ***Cadre de développement intégré***¹⁷ (CDI) regroupe les principes de réalisation de programmes efficaces, comme la prise en charge locale, le partenariat, le développement d'une vision à long terme et l'intérêt pour les préoccupations sociales et financières. Les CDI peuvent accroître la coordination entre les donateurs. L'ACDI a participé activement à l'élaboration de CDI au Viêt-nam, au Ghana et en Bolivie.

Le ***Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté***¹⁸ (CSLP) est étroitement ajusté au CDI et incarne, de façon explicite, plusieurs des mêmes principes. Les CSLP, qu'élaborent les pays en fonction de leurs priorités, offrent une stratégie globale qui intègre les politiques sociales et sectorielles, les réformes institutionnelles, la saine gestion publique et d'autres mesures de lutte contre la pauvreté au sein d'un solide cadre macro-économique. Le processus des CSLP doit s'appuyer sur une consultation élargie, à la fois pour s'assurer que les démunis expriment leurs préoccupations et pour encourager la prise en charge locale de la stratégie.

L'***Approche sectorielle*** (SWAp) consiste en un programme dirigé par le gouvernement du pays bénéficiaire qui concentre les fonds des donateurs sur des activités de développement dans un secteur donné (comme la santé ou l'éducation). Il s'agit ainsi d'appuyer un programme dans un seul secteur d'intervention et de dépenses, plutôt que des projets distincts et, souvent, dictés par les objectifs des donateurs. Les approches sectorielles permettent aux donateurs et aux pays partenaires de considérer, de façon globale, à la fois les avantages, les problèmes et les solutions liés à un enjeu sectoriel.

Interventions à l'échelle des programmes stratégiques

Les interventions à l'échelle des programmes stratégiques exigent les méthodes suivantes : exploiter pleinement les ressources des quelque 3 000 projets dont l'Agence a la responsabilité pour appuyer les interventions à l'échelle des programmes; concentrer les initiatives de développement dans les secteurs offrant les retombées les plus étendues par rapport aux fonds d'aide investis; évaluer les programmes du point de vue des objectifs géographiques. Les projets à venir devraient être étroitement intégrés à une stratégie plus globale de pays et s'appuyer sur une bonne connaissance du contexte du pays. Ces projets devraient avoir une portée, un effet de levier et une incidence accrues et mettre l'accent sur l'efficacité de l'élaboration des politiques et de leur mise en œuvre. L'encadré 4 montre de quelle façon l'ACDI applique sa stratégie de programme au Mali. La section 4 précise davantage comment l'ACDI met en œuvre cette nouvelle stratégie, sous la rubrique « Résultats stratégiques : Les Résultats de développement ».

La concentration sectorielle et géographique est un enjeu important que l'Agence étudiera de près au cours des prochaines années. À l'opposé de ceux d'autres donateurs, les programmes de l'ACDI sont largement dispersés : l'Agence œuvre dans plusieurs secteurs et dans presque tous les 120 pays en développement¹⁹. L'Agence étudiera les moyens de concentrer davantage ses ressources dans un moins grand nombre de secteurs et dans un nombre restreint de pays clés qui profiteraient d'une intervention canadienne significative.

¹⁷ <http://www.worldbank.org/cdf>

¹⁸ <http://www.worldbank.org/poverty/strategies/index.htm>

¹⁹ http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/webcountry.nsf/index_f.html

Encadré 4. Stratégie de programme de l'ACDI au Mali (2001-2005, 13 millions de dollars)

S'appuyant sur plusieurs décennies d'expérience et d'engagement au Mali, l'ACDI est maintenant partenaire dans un programme sectoriel innovateur d'éducation. L'Agence collabore à la réalisation de ce programme, avec une foule de partenaires, y compris plusieurs organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et plusieurs autres pays donateurs. Ce programme vise à faire passer le pourcentage de la population qui reçoit une éducation de niveau primaire, de 50p.100 qu'il était en 1998-1999, à 95p.100 en 2009-2010. Au cours de la phase 1, l'investissement de l'Agence, totalisant 13 millions de dollars, sera consacré à l'amélioration de la qualité et de la gestion du système éducatif et à un plus grand accès à l'éducation.

Intégration de la planification, de la budgétisation et des rapports, en fonction de la gestion axée sur les résultats

L'ACDI continuera de produire ses rapports en fonction des résultats escomptés, en utilisant une série d'indicateurs qui permet l'apprentissage continu et des ajustements conformément à des principes de gestion axée sur l'amélioration continue. L'Agence a élaboré une nouvelle série de résultats clés — Résultats clés de l'Agence —, qui remplace les Principaux engagements en matière de résultats qui étaient utilisés dans les précédents Rapports sur les plans et les priorités (voir Tableau 9). Il existe trois grands domaines de résultats : les Résultats de développement, les Résultats porteurs (efficacité) et les Résultats de gestion (bon fonctionnement). La section 4 donne des précisions sur ces trois domaines de résultats.

L'Agence se dirige vers un système de planification, d'allocation des ressources, de suivi et de rapports plus intégré et plus complet. Cela lui permettra de procéder à l'évaluation continue des résultats réalisés et de la pertinence de l'allocation des ressources selon les enseignements tirés de l'expérience. Chaque année, le *Rapport sur les plans et les priorités* ainsi que le *Rapport sur le rendement* de l'Agence seront les principaux véhicules qui serviront à communiquer les progrès réalisés à l'égard des résultats escomptés.

Renforcement de la présence sur le terrain

La présence sur le terrain fait appel au transfert d'une partie du personnel d'un organisme d'aide et de ses autorités décisionnelles dans un pays en développement au lieu d'une concentration au siège social de l'organisme. L'ACDI évalue présentement sa présence sur le terrain et le niveau d'autorité déléguée à son personnel sur le terrain pour s'assurer que celui-ci puisse faire son travail de façon efficace. Cet exercice consiste aussi à déterminer des façons d'accroître la présence de l'Agence sur le terrain en faisant appel à du personnel embauché sur place dans le pays visé. Une présence adéquate sur le terrain peut fortifier la base du savoir de l'Agence, en particulier en ce qui a trait à la connaissance des coutumes et traditions locales, de la culture et des priorités et ce, au moment même où les donateurs s'engagent dans de nouveaux domaines en matière de programmes qui exigent une meilleure connaissance des conditions locales. Une présence accrue sur le terrain est perçue comme un moyen de se familiariser avec les priorités locales des pays en développement et pourrait renforcer la capacité de l'Agence de prendre des décisions rapides, éclairées et pertinentes.

Rationalisation du processus de gestion

L'ACDI possède une forte base de projets — cette base est demeurée relativement constante en dépit d'une réduction du budget d'aide. En 1999-2000, l'ACDI appuyait quelque 3 000 projets différents, par l'entremise de ses directions générales géographiques — ou bilatérales — et de la Direction générale du partenariat canadien. En conséquence, l'ACDI administre un très vaste inventaire de projets qui grèvent de plus en plus ses ressources en personnel.

L'Agence a mis sur pied un projet destiné à simplifier la charge de travail des agents de développement, en supprimant les processus inutiles de gestion des projets. Un groupe de travail interne a déjà établi une première liste des processus qui peuvent être éliminés du travail de l'Agence ou encore qui peuvent être transférées à un centre de responsabilité plus approprié. Au cours des mois à venir, l'Agence supprimera ou modifiera les procédures qui surchargent inutilement les agents de programme. Cela permettra au personnel de l'Agence de consacrer davantage de temps et de ressources au perfectionnement des connaissances et des compétences dans de nouveaux domaines de la coopération au développement.

3.4 Gestion des risques

L'exécution et la réalisation du mandat de l'ACDI comportent des risques inhérents. Parmi ces risques figurent les conflits, les catastrophes naturelles et humanitaires, l'instabilité politique et la corruption. Une stratégie d'évaluation des risques, en trois volets, a été mise sur pied pour gérer ces risques et d'autres risques, de façon efficace, comme élément à part entière des activités de l'ACDI et pour assurer l'intégrité des programmes.

Un modèle d'évaluation des risques, qui a été élaboré et mis à l'essai, permet d'établir les risques liés à un programme-pays donné. Les résultats sont utilisés dans la conception du Cadre stratégique de programme-pays ou/et comme intrants à des décisions sur l'opportunité de certains types précis de projets entrepris. Tant les cadres stratégiques de programme-pays que les documents d'approbation de projets comprennent, les uns comme les autres, une stratégie d'atténuation des risques. Dans les deux cas, la stratégie est soumise à l'approbation des principaux gestionnaires de la direction générale en cause et de la haute direction. L'état de ces risques fait l'objet d'un suivi et figure chaque année dans les Rapports sur le rendement des projets. Au besoin, on ajuste le tir des stratégies d'atténuation des risques.

De plus, l'Agence a mis sur pied un Processus d'évaluation des risques juridiques qui permet de déterminer les risques et tendances juridiques de manière continue et d'évaluer l'opportunité des mesures entreprises. Ces évaluations des risques, de même que le processus d'analyse du contexte, font partie des composantes fondamentales du Cadre de gestion intégrée des risques de l'Agence.

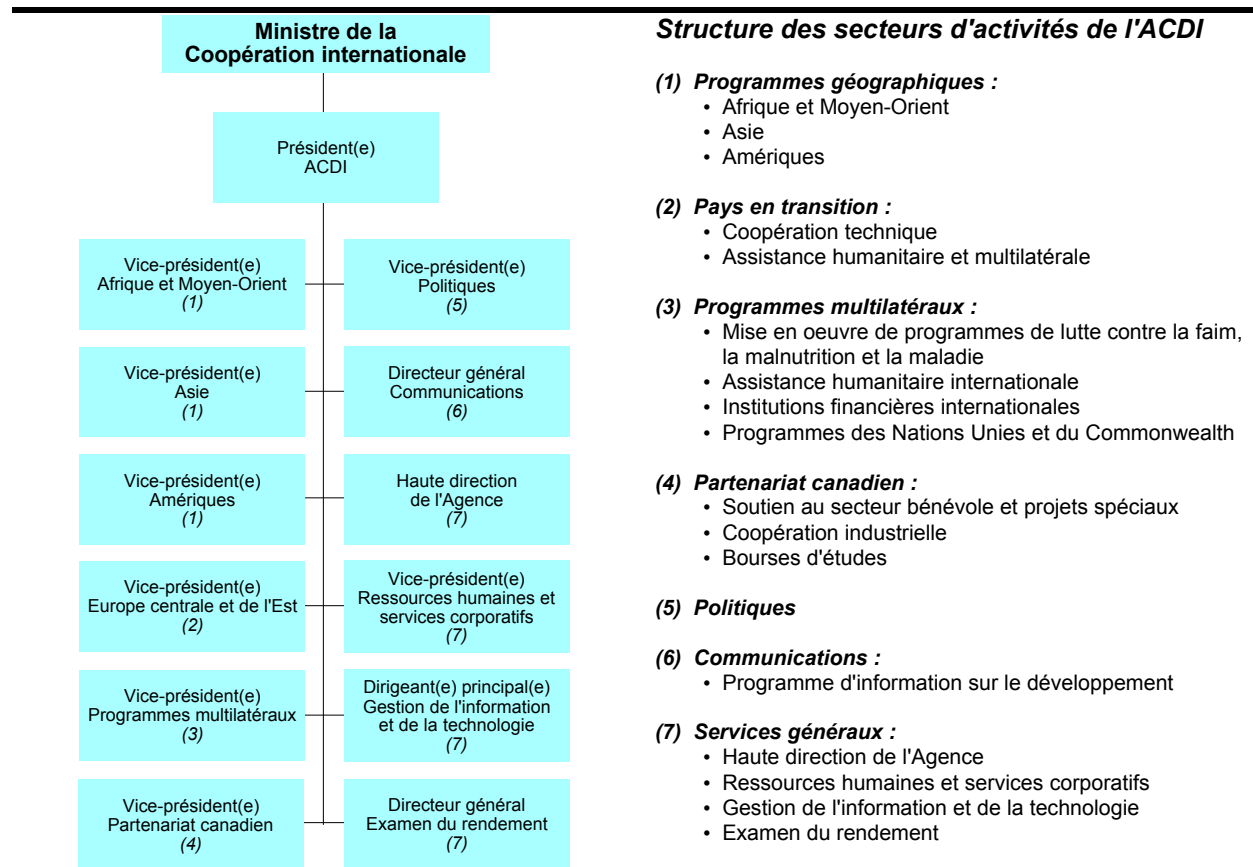
4.0 Plans et priorités par Résultat stratégique

Résultats stratégiques de l'ACDI

Le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2002-2003, conformément à une nouvelle exigence, utilise les Résultats stratégiques plutôt que les secteurs d'activités qui étaient employés jusqu'à maintenant, comme principaux objectifs liés aux plans et priorités à venir. Conformément à cette exigence, l'ACDI présente ses plans à venir comme des Résultats stratégiques, précisant les priorités qui devront être poursuivies pour parvenir à ces résultats. Comme le souligne le *Guide de préparation du Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* du Secrétariat du Conseil du Trésor, les Résultats stratégiques constituent les avantages durables et à long terme que peuvent escompter les Canadiens et Canadiennes, et qui découlent de la vision et des efforts d'un ministère. Le concept de Résultats stratégiques remplace les termes employés précédemment notamment les « Principaux engagements en matière de résultats » et les « Objectifs stratégiques » de l'Agence.

La présente structure de responsabilisation de l'Agence en matière de gestion permet d'adapter la nouvelle orientation en fonction des Résultats stratégiques. La figure 1, ci-dessous, précise la présente structure de responsabilisation de l'ACDI en matière de gestion.

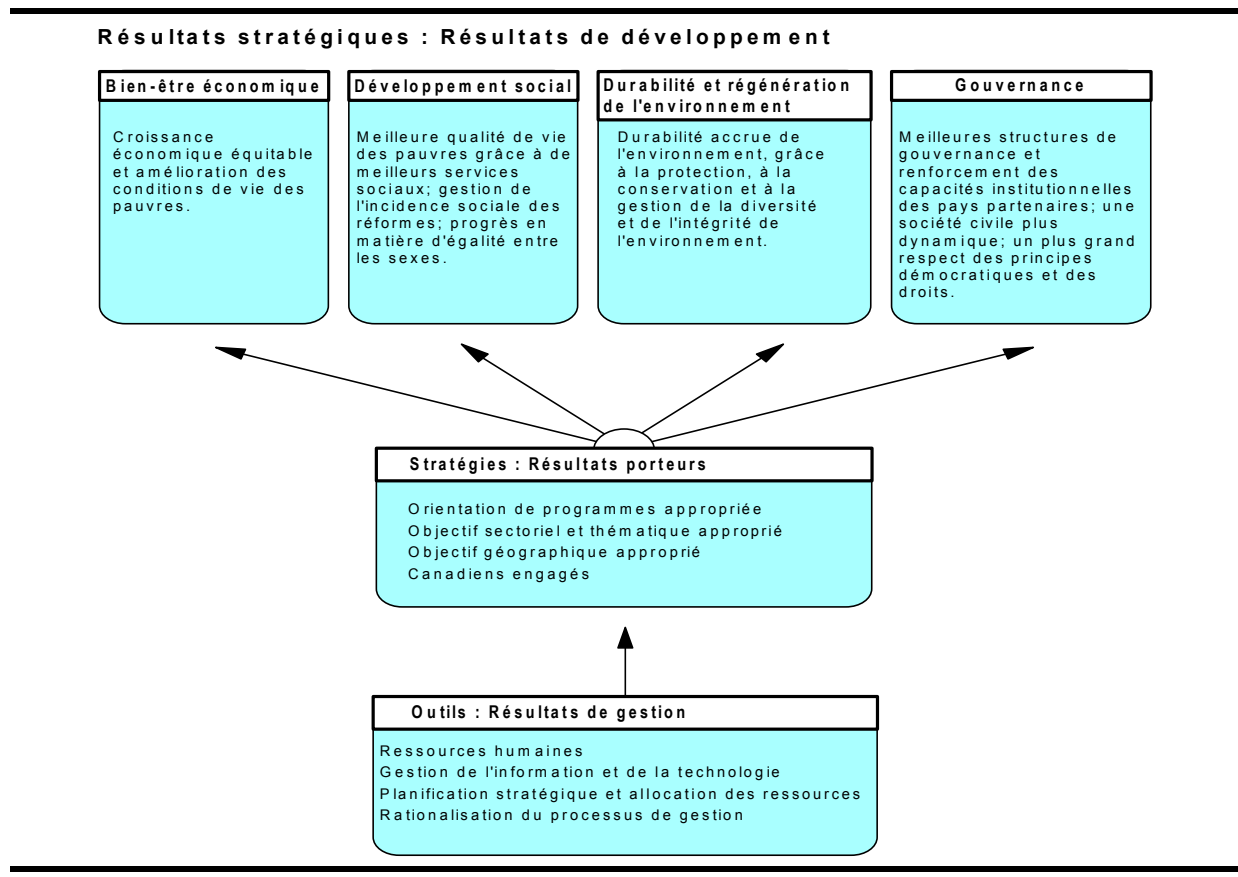
Figure 1 : Structure des secteurs d'activités de l'ACDI



Dans les précédents Rapports sur les plans et les priorités, la planification, la budgétisation et les rapports de l'Agence étaient effectués en fonction des Principaux engagements en matière de résultats (voir le tableau 9), lesquels s'appuyaient sur les six volets prioritaires du programme canadien d'aide publique au développement (APD)²⁰. Pour mieux uniformiser les engagements en matière de résultats et les utiliser comme moteur des interventions, à la fois pour la planification interne et les rapports externes, l'Agence a élaboré les Résultats clés de l'Agence qui remplacent dorénavant les Principaux engagements en matière de résultats auxquels on avait recours dans les précédents Rapports sur les plans et les priorités.

Les Résultats clés de l'Agence ont été élaborés à trois niveaux : les Résultats de développement (résultats), les Résultats porteurs (stratégies) et les Résultats de gestion (outils). Il existe un lien direct important entre ces trois niveaux de résultats clés : ainsi, une gestion efficace appuie un ensemble de programmes porteurs, lesquels, à leur tour, donnent lieu à des gains en matière de développement pour le groupe cible. Les Résultats de développement représentent également la contribution du Canada à la mise en œuvre des Objectifs de développement pour le millénaire. Dans le présent *Rapport sur les plans et les priorités* de 2002-2003, les Résultats de développement constituent les Résultats stratégiques de l'Agence. La figure 2 présente le modèle des résultats de l'ACDI qui regroupe les Résultats stratégiques.

Figure 2 : Résultats stratégiques de l'ACDI



²⁰ Besoins humains fondamentaux; égalité entre les sexes; services d'infrastructure; droits de la personne, démocratie et bon gouvernement; développement du secteur privé; environnement.

4.1 Résultats stratégiques : les Résultats de développement

Les Résultats stratégiques ou les Résultats de développement de l'ACDI englobent quatre grands domaines : (i) le bien-être économique, (ii) le développement social, (iii) la durabilité de l'environnement, (iv) la gouvernance. Bien que les Résultats de développement soient associés aux six volets prioritaires d'APD précisés dans le document intitulé *Le Canada dans le monde*, ces résultats témoignent, de façon plus globale, du travail de l'Agence en matière de développement international. L'Agence a aussi établi, à l'échelle des programmes, des engagements précis qui appuient les quatre grands Résultats stratégiques, précisés ci-dessous.

Résultat stratégique 1, Bien-être économique : 491,56 millions de dollars du budget d'APD/AP 2002-2003 de l'ACDI

L'ACDI appuiera **une croissance économique équitable et l'amélioration des conditions de vie des pauvres**, notamment par les mesures suivantes :

- en soutenant la réforme des institutions du secteur privé et du secteur public;
- en renforçant la capacité de conclure des accords et de solides partenariats commerciaux;
- en appuyant la création de conditions propices à la croissance économique.

La croissance économique est essentielle à la création d'emplois et à de nouvelles possibilités en matière de revenus. Toutefois, pour que les conditions de vie des démunis des pays en développement s'améliorent, il faut que la croissance économique soit répartie de façon *équitable*. L'ACDI appuie, de façon active, une croissance économique soutenue et équitable dans les pays partenaires depuis plus de 30 ans. En plus de collaborer étroitement avec des partenaires pour renforcer les politiques économiques et les institutions, l'ACDI favorise la création de liens entre les entreprises canadiennes et celles des pays partenaires. Ces stratégies, ainsi que les efforts des autres donateurs, ont permis à plusieurs pays partenaires de créer des conditions propices à une croissance économique soutenue et équitable.

L'ACDI collabore avec les gouvernements partenaires pour créer l'environnement réglementaire et les structures de gouvernance indispensables à la promotion des affaires et des investissements. Dans les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est, l'ACDI prévoit concentrer ses activités sur les structures de gouvernance et sur la capacité institutionnelle qui favorisent l'émergence de conditions propices à la croissance économique (voir encadré 5, « La voie de la réforme : le Cadre stratégique de programme-pays de l'Ukraine, 2002-2006 »). En Asie, l'Agence appuie les programmes de modernisation de l'État dans le domaine de la planification économique qui permettront de consolider les organismes centraux du gouvernement au Viêt-nam. Aux Philippines, l'ACDI appuie la mise sur pied de systèmes gouvernementaux d'approvisionnement plus transparents et en Inde, l'Agence appuie les efforts du gouvernement en vue d'améliorer le régime fiscal. L'Agence collaborera avec la Banque mondiale²¹ et d'autres donateurs, par l'intermédiaire des forums internationaux pour l'Afrique, en vue de coordonner les efforts destinés à évaluer et à améliorer la gestion financière publique des gouvernements et institutions de ce continent.

²¹ <http://www.banquemondiale.org/>

Encadré 5. La voie de la réforme : le Cadre stratégique de programme-pays de l'Ukraine, 2002-2006

Le programme de coopération technique de l'ACDI en Ukraine symbolise bien ce que le Canada cherche à réaliser en Europe centrale et de l'Est, soit apporter son appui à un système de gouvernement et d'institutions gouvernementales en évolution qui respectent les droits de la personne et les principes démocratiques et qui favorisent le développement d'une économie de marché, où des règles claires permettent d'attirer les investisseurs locaux et étrangers. L'Agence consacrera environ 19 millions de dollars par an, à ce programme pour la durée de vie du Cadre stratégique de programme.

Le but du programme canadien de coopération technique avec l'Ukraine est de favoriser l'intégration fructueuse de ce pays à l'économie de marché mondiale, tout en appuyant la mise en place, par des voies pacifiques, d'un système de gouvernement démocratique fondé sur la primauté du droit. Les objectifs du programme canadien au cours des cinq prochaines années seront de veiller à l'instauration de saines pratiques de gestion publique en Ukraine, au renforcement des institutions de gouvernance et au soutien des efforts en vue d'établir une solide fondation pour la société civile afin qu'elle puisse participer pleinement au fonctionnement d'une société démocratique. Le programme demeurera suffisamment souple pour être en mesure de répondre au contexte évolutif de l'Ukraine et pour permettre à l'Agence de réorienter ses programmes dans d'autres domaines liés à la gouvernance ou à la société civile dans lesquels le Canada dispose d'un solide savoir-faire, ou s'il advenait une urgence particulière.

Le processus de réforme en Ukraine se veut une entreprise à long terme. La mise au point et le fonctionnement efficace des instruments d'un État-nation exigent plus qu'une solution rapide. L'ACDI a pris un engagement à long terme dans l'exécution du programme lié à ce pays et elle entend tirer profit du savoir-faire et de l'expérience qu'elle a accumulés dans la mise en œuvre de ses programmes en Ukraine au cours des 10 dernières années. L'Agence compte aussi tirer avantage du savoir-faire considérable de la communauté ukrainienne-canadienne pour assurer la mise en œuvre efficace du programme.

L'ACDI collabore aussi avec des pays partenaires pour les aider à relever les défis qui découlent de l'intégration économique au système mondial. L'ACDI encouragera à la fois les institutions financières internationales et les Nations Unies à intensifier leurs activités visant à renforcer les capacités des pays en développement pour les aider à devenir des membres égaux et à part entière du système commercial mondial. Cela signifie qu'une plus grande attention sera accordée à la politique économique, à la gestion du secteur public ainsi qu'au développement du secteur privé et du secteur financier, lesquels éléments constituent les piliers de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté.

Les programmes qui appuient les efforts locaux en vue de développer le commerce et de favoriser le développement se poursuivront au Bangladesh, en Chine, en Inde et au Viêt-nam. Les principaux enseignements tirés de cette expérience de collaboration avec ces pays seront intégrés aux programmes à venir. Dans les Amériques, l'ACDI participe de façon active à la réalisation des objectifs du Canada en matière d'échanges commerciaux. Cela comprend les discussions sur l'Accord de libre-échange des Amériques²², ainsi que les négociations de libre-échange avec le Costa Rica, l'Amérique centrale et la Communauté des Caraïbes en vue d'établir un marché commun. Les programmes de l'Amérique centrale et du Commonwealth offrent une assistance technique à ces pays pour les aider à déterminer l'incidence de la perte de l'accès préférentiel à leurs marchés traditionnels et à exploiter les avantages qui découlent des nouveaux accords commerciaux.

²² <http://www.ftaa-alca.org>

Le Programme de coopération industrielle²³ encourage les entreprises du secteur privé du Canada à établir des relations à long terme avec des partenaires des pays en développement. L'objectif est ainsi de favoriser et d'appuyer un développement socio-économique durable et la lutte contre la pauvreté. Le Programme permet aux entreprises canadiennes d'atténuer les risques associés à un investissement, en partageant le coût des activités qu'elles mènent dans les pays en développement. Il appuie également des volets précis d'un projet d'investissement dans le domaine de la formation, du développement social, de la participation des femmes ou de la protection de l'environnement. Le budget du Programme, pour l'année financière 2001-2002, a été de 58,6 millions de dollars. Les décaissements effectués en vertu du Programme ont totalisé 42,5 millions de dollars au cours de l'année financière 1999-2000 et 45 millions en 2000-2001. Au cours des dernières années financières, les responsables du Programme ont reçu, en moyenne chaque année, environ 400 propositions du secteur privé, dont 220 furent approuvées. Un exemple de programme en Asie, qui se révèle particulièrement utile pour les pays qui ont été frappés par les récentes crises économiques, consiste en l'appui apporté à l'Association canadienne des entreprises de géomatique pour la réalisation d'études de marché en Malaisie et en Thaïlande et pour l'organisation de cinq séminaires portant sur les occasions d'affaires similaires dans les pays en développement en collaboration avec d'autres entreprises canadiennes de ce secteur. Le but de cette étude était de permettre aux entreprises canadiennes de mieux comprendre ce secteur et de consolider les renseignements sur la façon dont elles peuvent élaborer des projets avec les pays en développement dans ce domaine, où le Canada dispose d'un savoir-faire éprouvé.

L'ACDI appuie aussi, de façon active, le développement des petites et moyennes entreprises, principalement en accordant un soutien au secteur du micro-financement en milieu rural et urbain dans les pays en développement. Les projets de micro-financement et de micro-crédit continueront d'encourager l'entrepreneuriat sur le marché intérieur et de créer de l'emploi de façon durable partout dans le monde. L'ACDI appuie des projets de micro-crédit et de micro-financement en Afrique (Afrique du sud, Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Sénégal); en Asie (Bangladesh); en Europe centrale et de l'Est (Balkans, Caucase sud, Hongrie, pays Baltes, Pologne, Russie, Slovaquie, Ukraine) et dans les Amériques. Dans la région des Amériques, l'ACDI appuie des activités génératrices de revenus de micro-entrepreneurs en Bolivie, à Haïti, au Guatemala et au Pérou, surtout par la voie d'un appui aux coopératives financières et aux groupements communautaires. Ces activités ont pour but d'améliorer les conditions de vie d'un nombre grandissant de petits entrepreneurs, grâce à l'épargne et à un accès aux prêts

Encadré 6. Le Programme de sécurité alimentaire du Ghana

Le Programme de sécurité alimentaire du Ghana (un investissement de plus de 60 millions de dollars sur une période de cinq ans) est un projet pilote destiné à appuyer les efforts de la population ghanéenne et des institutions du pays en vue d'atténuer les problèmes reliés à l'insécurité alimentaire, et à accroître, de façon durable, le potentiel de sécurité alimentaire du pays. Le programme prévoit un transfert graduel de la responsabilité d'administrer ce programme au gouvernement du Ghana. Les effets escomptés sont le renforcement de la capacité du pays de mettre en œuvre son programme agricole, de même qu'une croissance agricole accrue, une diminution du nombre de ménages qui doivent composer avec l'insécurité alimentaire chronique et une meilleure alimentation pour les familles.

²³ <http://www.acdi-cida.gc.ca/busine-f.htm>

destinés aux petites entreprises. Des projets de micro-financement et de crédit existent également dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est énumérés plus haut. Leur but est d'appuyer le renforcement de la société civile et le passage à une économie de marché. Le soutien de l'ACDI au secteur agricole encourage également la croissance économique à l'échelle nationale. L'encadré 6, « Le Programme de sécurité alimentaire du Ghana », donne une bonne idée du travail accompli par l'ACDI dans ce domaine.

Résultat stratégique 2, Développement social : 659,71 millions de dollars du budget d'APD/AP 2002-2003 de l'ACDI

L'ACDI cherchera à **améliorer la qualité de vie des pauvres grâce à de meilleurs services sociaux, à gérer l'incidence sociale des réformes et à réaliser des progrès en matière d'égalité entre les sexes²⁴**, notamment par les mesures suivantes :

- en travaillant à la réalisation des objectifs liés aux Priorités de développement social;
- en mobilisant l'appui international pour le Fonds mondial de la santé;
- en insistant sur le thème de l'égalité entre les sexes auprès des partenaires.

Des populations bien nourries, éduquées et en bonne santé constituent les conditions préalables à une croissance économique durable et équitable. L'Agence favorise le développement social en appuyant les services de soins de santé primaires, l'éducation de base, la planification familiale, la nutrition, l'approvisionnement en eau et l'assainissement et le logement, de même qu'en répondant aux situations d'urgence internationale, par le truchement de l'assistance humanitaire. Les Priorités de développement social constituent un élément important des programmes ciblés de l'ACDI dans ce domaine, tout comme l'est l'appui au Fonds mondial de la santé. L'égalité entre les sexes demeure une priorité transsectorielle, essentielle à tous les programmes de l'Agence.

L'ACDI collabore étroitement avec plusieurs partenaires multilatéraux clés à la réalisation de ses activités de développement social. À cette fin, l'Agence élabore des cadres de programme servant à orienter son travail auprès de ces organismes, y compris la façon dont elle peut partager conseils et expérience. L'encadré 7 montre, à titre d'exemple, comment l'ACDI parvient à établir des partenariats efficaces dans le domaine du développement social.

²⁴ L'égalité entre les sexes est une priorité transsectorielle de tous les Résultats de développement.

Encadré 7. Le Cadre de développement institutionnel de l'ACDI pour l'UNICEF²⁵, 2000-2010

L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, est le plus important organisme de développement au monde œuvrant pour la cause des enfants et des jeunes. Au cours de l'année financière 1999-2000, le Canada, par l'intermédiaire de l'ACDI, a versé 13,5 millions de dollars canadiens, soit l'équivalent de 1,55 p. 100 des ressources de base de cet organisme, se classant ainsi au dixième rang parmi les gouvernements donateurs. Le Canada prévoit verser 13,5 millions de dollars au cours de l'année financière 2002-2003 en guise d'appui à ce Cadre de programme. Le partenariat entre l'ACDI et l'UNICEF repose sur des valeurs communes, des intérêts mutuels, des engagements conjoints et les avantages comparatifs que le Canada retire de son appui au travail de cet organisme. L'UNICEF œuvre de façon active à réduire la pauvreté dans le contexte des volets prioritaires de l'ACDI que sont les besoins humains fondamentaux, l'égalité entre les sexes, les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement. L'organisme appuie en outre les Priorités de développement social de l'Agence, notamment l'éducation. Le soutien que l'ACDI, l'UNICEF et d'autres partenaires accordent à l'Initiative globale sur la vitamine A est un excellent exemple de la réussite qu'engendrent les efforts concertés dans ces domaines. Depuis 1998, on a ainsi pu éviter la mort de plus de un million d'enfants.

Voici quelques-uns des résultats escomptés de ce programme :

- Par le passé, bien que les enfants aient profité des programmes de développement, peu leur étaient explicitement consacrés, ce qui s'est traduit par des carences et des inégalités dans les programmes. La contribution de l'ACDI et de l'UNICEF à la réalisation des objectifs mondiaux ayant trait aux enfants, tels qu'énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, se verra concrétiser par l'application d'une stratégie cohérente et intégrée de leurs politiques et programmes à l'intention des enfants.
- L'appui, sous forme de conseils en matière de politiques, qu'offre l'ACDI au Comité de direction de l'UNICEF aidera cet organisme à demeurer compétent, efficace et visionnaire, en appuyant ainsi l'organisme dans les activités qu'il mène en vue de réaliser les grands objectifs formulés dans la Convention..
- La consolidation du partenariat entre l'ACDI et l'UNICEF — établi en l'an 2000 comme un moyen efficace de gérer les interactions multiples des deux organismes — offre un mécanisme permettant de résoudre les questions opérationnelles et les questions en matière de politiques. L'efficacité et l'incidence de l'ensemble des activités conjointes de l'ACDI et de l'UNICEF à l'échelle des pays s'en trouveront améliorées.
- Le programme favorisera une consolidation du savoir et de la capacité de l'ACDI et de l'UNICEF à l'égard des programmes ayant trait aux droits des enfants, au développement et à la gestion axée sur les résultats dans le contexte multilatéral et mènera, par conséquent, à une plus grande efficacité de leurs interventions, en fonction des résultats.

L'ACDI fait aussi appel au partenariat pour la mise en œuvre des quatre Priorités de développement social²⁶ de l'Agence : l'éducation de base; la santé et la nutrition; la lutte contre le VIH/sida; la protection des enfants. L'Agence poursuit ses efforts en vue d'intégrer de nouvelles stratégies, comme le renforcement de la prise en charge locale, puisqu'il s'agit là d'un des moyens les plus efficaces et durables, dans l'exécution des programmes de développement social. Cette stratégie s'applique également aux partenaires du domaine de la santé et de l'éducation au Bangladesh et, entre autres, dans le domaine de l'éducation de base, au Burkina Faso, au Mali (voir encadré 4 de la section 3) et au Sénégal.

²⁵ <http://www.unicef.org/french/>

²⁶ <http://www.acdi-cida.gc.ca/developpementsocial>

Encadré 8. Les partenaires communautaires

À l'échelle communautaire, l'ACDI, par la voie de son programme visant les projets spontanés (c.-à-d., non sollicités), collabore avec un partenaire de longue date, la Fondation Aga Khan Canada²⁷, dans le contexte d'un programme de cinq ans évalué à 13 335 000 \$. Ce programme contribue à la lutte contre la pauvreté et à la promotion du développement humain, de façon équitable et durable, dans différentes collectivités cibles d'Asie du sud et d'Afrique. Il permet de mettre en œuvre des projets communautaires dans les domaines suivants : soins de santé primaires, éducation des jeunes enfants, développement rural, renforcement des ONG, développement humain et institutionnel. La Fondation Aga Khan Canada a aussi élaboré une foule de programmes d'éducation pour le développement, innovateurs et efficaces, qui facilitent l'apprentissage tant des partenaires étrangers que des jeunes Canadiens et Canadiennes, grâce à des programmes de bourses d'études, des programmes de gestion, des programmes d'échange, ainsi que son Programme de recherche en développement des ONG en Asie du sud.

L'ACDI investit considérablement pour aider les pays à lutter contre la pandémie du VIH/sida²⁸. On procède à l'heure actuelle à l'intégration de la problématique du VIH/sida à tous les programmes de développement social de l'ACDI en Afrique, à titre de priorité transsectorielle. Dans cette région où le VIH se répercute sur tous les aspects de la vie quotidienne, l'ACDI appuie des projets qui portent directement sur la maladie ou encore veille à intégrer des considérations sur le VIH/sida dans tous les projets, peu importe le secteur. En Afrique australe et orientale, par exemple, on déploie des efforts considérables en vue d'intégrer les préoccupations du VIH/sida aux programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi qu'aux programmes en éducation et en sécurité alimentaire, même si le VIH/sida n'en est pas l'objet premier. Un programme régional portant sur le VIH/sida est en cours en Asie du sud et en Asie du sud-est pour mieux déterminer les principaux vecteurs et les solutions éventuelles à la propagation de la maladie. Dans les Amériques, l'ACDI aide des pays comme Haïti, la Guyana et la République dominicaine à lutter contre l'épidémie du VIH/sida. L'ACDI investit aussi considérablement dans une stratégie régionale de prévention du VIH/sida dans les Antilles, reconnaissant ainsi le fait que les habitants et les visiteurs de la région se déplacent fréquemment d'une île à l'autre et que la meilleure façon de s'attaquer au problème est de le faire de façon collective. En raison de la progression grandissante du VIH/sida en Amérique centrale, l'Agence planifie présentement des interventions qui permettront de répondre à ce problème. En Europe centrale et de l'Est, l'Agence s'applique à sensibiliser la population, à renforcer la capacité technique et à susciter les partenariats communautaires et régionaux qui permettront de mieux répondre à la propagation du VIH/sida dans la région.

L'ACDI continuera de jouer un rôle actif en appuyant les efforts pour intensifier les interventions à l'échelle mondiale en vue de contrer les principales maladies transmissibles, comme le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida. À cet égard, il importe de souligner le rôle de leadership de l'Agence dans l'établissement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. L'ACDI s'est engagée à verser 160 millions de dollars à ce Fonds qui recueillera, administrera et déboursa les ressources additionnelles, résultat d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, réunissant des pays en développement, des pays donateurs, des organismes multilatéraux, des organisations non gouvernementales et des entreprises du secteur privé.

²⁷ <http://www.akfc.ca>

²⁸ <http://www.acdi-cida.gc.ca/sida.htm>

Les activités visant la protection des enfants en Asie engloberont un grand nombre de bénéficiaires²⁹. En Inde et à Sri Lanka, par exemple, les efforts porteront sur le travail des enfants et sur la situation des enfants handicapés. Les jeunes adolescentes composeront la principale clientèle d'un programme au Bangladesh, tandis qu'en Asie du sud-est, la priorité sera accordée aux enfants victimes d'exploitation. Ces enfants représentent le groupe le plus marginalisé de leur société. Il faut assurer leur accès à l'éducation, aux services de santé, de même qu'aux gains concrets de la croissance et du développement, par la voie d'interventions ciblées et proactives. En Amérique latine et dans les Antilles, les principales activités de l'Agence dans le domaine de la protection des enfants porteront sur le travail des enfants et sur la situation des enfants de la rue. L'ACDI continuera de collaborer avec l'Institut interaméricain de l'enfant dans le but d'éliminer les pires formes d'exploitation du travail des enfants, y compris l'exploitation sexuelle et ce, partout dans la région. Les programmes à Haïti viseront aussi à améliorer la situation des enfants de la rue et des jeunes enfants qui travaillent comme domestiques. En Colombie, les priorités seront centrées sur un meilleur accès à l'éducation et sur des activités de consolidation de la paix pour les enfants touchés par les conflits. L'ACDI appuie depuis quelques années le travail de Street Kids International³⁰, un organisme qui cible ce groupe particulièrement vulnérable que sont les enfants de la rue (voir encadré 9, « Street Kids International »). Les stratégies auxquelles l'ACDI a recours dans ses activités destinées à la protection des enfants sont précisées dans l'encadré 16, « Plans d'action : Stratégies de mise en œuvre des Priorités de développement social de l'ACDI ».

Encadré 9. Street Kids International

En Inde et en Amérique latine, l'organisme Street Kids International cherche à renforcer la capacité des organismes locaux pour les jeunes de façon qu'ils puissent motiver et former les jeunes de la rue, âgés de 15 à 17 ans, et les inciter à établir des micro-entreprises viables. Les organismes visés reçoivent une formation sur les principes de base du démarrage d'une micro-entreprise, sur le micro-crédit disponible et sur les ressources existantes en formation pour aider les jeunes de la rue à planifier et à exploiter leur petit commerce. Le financement annuel accordé à cet organisme, en 2000-2001, a été d'environ 150 000 \$ et un appui financier similaire est prévu au cours des prochaines années.

L'éducation de base demeure une priorité importante pour l'Agence³¹. En Afrique, l'Agence, en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux et les autres donateurs, appuie les engagements nationaux des pays partenaires en matière d'éducation de base, tel que formulés dans leurs plans et stratégies de développement de l'éducation. L'ACDI continue aussi d'apporter son appui à la formation et au développement des institutions au Burkina Faso, au Mali, au Mozambique, en Ouganda, au Sénégal et en Tanzanie. Des plans sont en cours pour élaborer un programme d'éducation de base en Zambie.

Pour faire en sorte que les avantages du développement soient répartis de manière égale entre les hommes et les femmes, entre les garçons et les filles, l'égalité entre les sexes³² constitue pour l'ACDI une priorité transsectorielle. Cela signifie que le thème de l'égalité entre les sexes fait partie intégrante de tous les aspects des politiques et des programmes de l'Agence. En moyenne,

²⁹ http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/febbdfcfea4c5061852568fc00538fe4?OpenDocument

³⁰ <http://www.streetkids.org>

³¹ <http://www.acdi-cida.gc.ca/education-f>

³² <http://www.acdi-cida.gc.ca/egalite>

l'Agence a consacré 76 millions de dollars (2000-2001) directement à la question de l'égalité entre les sexes et prévoit y accorder un soutien du même ordre à l'avenir. Au sein de l'Agence, les efforts d'intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes se poursuivront (pour des exemples à cet égard, voir encadré 10, « Activités en matière d'égalité entre les sexes en Asie »), en particulier si de nouvelles stratégies en matière de programmes, comme les « approches sectorielles » avec les partenaires, sont entreprises. L'ACDI appuiera les partenaires canadiens et les encouragera à renforcer la capacité de leurs partenaires locaux de répondre aux enjeux liés à l'égalité entre les sexes, en particulier dans les pays comme l'Afghanistan. L'Agence s'applique également à favoriser l'intégration de ces enjeux au sein des institutions multilatérales de développement et au sein des programmes-pays de ces institutions.

Encadré 10. Activités en matière d'égalité entre les sexes en Asie

L'ensemble des programmes-pays d'Asie appuient des projets en matière d'égalité entre les sexes, y compris les programmes respectifs du Bangladesh, de la Chine, de l'Indonésie, du Pakistan, des Philippines et de Sri Lanka, grâce à des investissements totalisant près de 60 millions de dollars depuis 1999-2000. L'ACDI participe depuis plusieurs années à des programmes visant l'égalité entre les sexes dans cette région. Au Bangladesh, par exemple, l'Agence appuie, depuis 1984, le Programme d'entretien des routes rurales. Le présent volet du programme, d'une durée de quatre ans, vient en aide à plus de 40 000 femmes. Près de 79 p. 100 des femmes qui ont participé à ce programme sont parvenues à s'extraire du dénuement, 98 p. 100 vivent dans leur propre maison, 92 p. 100 savent qu'elles ont des droits sur la propriété de leur mari et 80 p. 100 vendent et achètent aux marchés. Au total, la Direction générale de l'Asie prévoit investir environ 60 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour pousser plus loin les efforts déjà consentis et favoriser davantage l'égalité entre les sexes dans la région.

L'ACDI a procédé au lancement de son cours interactif, axé sur l'apprenant, ayant pour titre *Promouvoir l'égalité entre les sexes — Formation en ligne*. Il s'agit du premier cours en ligne qui s'inspire de la *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes* (1999). Le public cible se compose d'employés de l'Agence, au Canada comme à l'étranger. Le fait de rendre ce cours accessible par Internet permet d'en faciliter la mise à jour et de rejoindre un plus grand nombre de Canadiens, de partenaires de l'Agence, ainsi que tous ceux et celles qui s'intéressent à la stratégie de l'Agence en vue de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de la coopération au développement international.

Résultat stratégique 3, Durabilité et régénération de l'environnement : 183,64 millions de dollars du budget d'APD/AP 2002-2003 de l'ACDI

L'ACDI appuiera les efforts en vue d'assurer une **durabilité accrue de l'environnement, grâce à la protection, à la conservation et à la gestion de la diversité et de l'intégrité de l'environnement**, par les mesures suivantes :

- en appuyant des mesures pour pallier au changement climatique;
- en renforçant la capacité des partenaires en matière de gestion de l'environnement.

Le mandat de l'ACDI étant d'appuyer le développement durable, l'Agence considère l'environnement comme une priorité transsectorielle qui doit être intégrée à chaque étape des activités de développement. L'ACDI appuie le renforcement des capacités des pays en développement de sorte que ces pays puissent établir leur propre plan d'action national en la matière et, qu'ils soient ainsi en mesure d'intervenir, à l'échelle tant régionale que mondiale, à l'égard des enjeux environnementaux, que ce soit la diversité biologique, la préservation du milieu, la gestion intégrée des écosystèmes ou l'utilisation durable des ressources naturelles. L'ACDI participe à des forums internationaux sur des enjeux comme la désertification et le changement climatique ainsi qu'aux travaux préparatoires de rencontres importantes comme le Sommet mondial sur le développement durable³³ qui se tiendra à Johannesburg en août 2002. Au sein de ces forums internationaux, l'ACDI s'applique à partager les enseignements tirés de ses propres programmes environnementaux, tout en encourageant l'examen des préoccupations des partenaires des pays en développement et en recherchant la plus grande cohérence possible des orientations de la politique du Canada à l'égard de ces enjeux internationaux. L'ACDI explore aussi des moyens innovateurs pour lutter contre les problèmes environnementaux de portée mondiale, comme le changement climatique (voir encadré 11 pour un profil du Fonds canadien de développement pour le changement climatique).

Encadré 11. Fonds canadien de développement pour le changement climatique

Le Fonds canadien de développement pour le changement climatique³⁴ appuie les genres d'intervention suivants : les activités qui favorisent la réduction des émissions; les activités d'adaptation visant à minimiser la vulnérabilité des pays au changement climatique; le renforcement de la capacité des pays en développement de participer pleinement aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique; les activités qui encouragent la conservation des puits naturels tels les forêts, les sols et les océans.

Dans les zones rurales et montagneuses de la région ouest de la Chine, deux projets du Fonds appuient le développement de sources d'énergie renouvelables. L'un porte sur l'hydroélectricité, l'autre sur l'énergie solaire. On prévoit que les décaissements totaliseront environ 2 millions de dollars pour chacun des deux projets, au cours des trois prochaines années. Se fondant sur une relation de confiance développée sur une période de sept ans, dans le domaine de l'environnement, le Fonds apportera son appui à l'adaptation des usines de fabrication de briques en Égypte en vue de réduire leurs émissions polluantes. On prévoit que plus de 4 millions de dollars seront consacrés à ce projet au cours des trois prochaines années. Au Panama, un projet de 2,5 millions de dollars au cours de la prochaine année appuie l'agrandissement d'une réserve naturelle qui pourrait compenser l'équivalent de deux millions de tonnes de carbone. Les décaissements du Fonds totaliseront 30 millions de dollars au cours de l'année 2002-2003.

En Afrique, certains programmes environnementaux, comme l'Initiative du bassin du Nil (voir encadré 13, « De nouvelles façons de fonctionner »), ont été conçus pour permettre un développement socio-économique durable, reposant sur une exploitation équitable et bénéfique des ressources naturelles. En Asie, l'Agence participe à l'élaboration de stratégies de programmes dans le domaine de l'environnement, en Chine, en Inde et en Indonésie. En Inde, beaucoup d'efforts ont été consacrés à l'amélioration de la performance environnementale des industries indiennes.

³³ <http://www.johannesburgsummit.org>

³⁴ <http://www.acdi-cida.gc.ca/changementclimatique>

Dans les Amériques, l'ACDI poursuit son appui au renforcement des capacités en matière de gestion environnementale. Réduire la vulnérabilité humaine et écologique, grâce à des mesures de protection des écosystèmes comme la mangrove des côtes et les forêts des hautes terres, s'impose comme un objectif clé, en particulier devant la menace de catastrophes naturelles.

Le Canada, par l'intermédiaire de l'ACDI, collabore depuis longtemps avec les pays en développement qui luttent contre la désertification, particulièrement en Afrique où celle-ci frappe durement. La valeur totale des projets de l'ACDI consacrés à la lutte contre la désertification s'élève à près de 500 millions de dollars (2001-2002). Les efforts de l'ACDI portent sur l'élaboration de programmes innovateurs qui intègrent, à la lutte contre la désertification, des mesures favorisant la sécurité alimentaire, de meilleurs services de santé et d'éducation, la saine gestion des affaires publiques et l'égalité entre les sexes. L'Agence occupe présentement la présidence de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. En collaboration avec la société civile ainsi qu'avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, le Canada entend utiliser la Convention comme outil en vue d'accroître la participation des partenaires au développement durable.

L'ACDI continuera de collaborer avec ses partenaires, y compris les organismes multilatéraux, comme la Banque mondiale et les Nations Unies, ainsi qu'avec la société civile au Canada et dans les pays en développement, en vue de renforcer leur capacité d'intégrer l'analyse environnementale à tous leurs programmes. L'ACDI procède à une mise à jour de sa politique environnementale en matière de développement durable, laquelle lui permettra d'intégrer les considérations environnementales à toutes ses activités.

Résultat stratégique 4, Gouvernance : 304,7 millions de dollars du budget d'APD/AP 2002-2003 de l'ACDI

L'ACDI appuiera **l'amélioration des structures de gouvernance et le renforcement de la capacité institutionnelle des pays partenaires; le renforcement de la société civile; la valorisation du respect des droits de la personne et des principes démocratiques**, par les mesures suivantes :

- en favorisant les programmes en matière de droits de la personne par l'intermédiaire des partenaires, et en aidant les gouvernements à accroître leur aptitude à mener des réformes;
- en appuyant les réformes en cours dans les pays en transition.

Pour de nombreux pays, la réussite à long terme en matière de développement réside dans la possibilité d'offrir une gouvernance stable et un traitement équitable à tous les citoyens. La fragilité du système démocratique, la faiblesse du cadre réglementaire et des structures de gouvernance d'un pays, ainsi que les soulèvements sociaux peuvent restreindre ou annuler les gains déjà réalisés en matière de développement. L'ACDI travaille à favoriser le respect des droits de la personne, la démocratie et une meilleure gouvernance et à consolider la société civile.

Compte tenu de l'importance d'appuyer une meilleure gouvernance en Afrique, l'ACDI entend élaborer une nouvelle stratégie pour ses programmes en matière de gouvernance, visant l'Afrique et le Moyen-Orient. L'un des éléments clés sera l'appui à des processus devant conduire à une responsabilisation accrue de la part des gouvernements nationaux à l'égard de la société civile. La participation de l'ACDI au plan d'action du G8 pour l'Afrique³⁵ (Plan de Gênes pour

³⁵ <http://www.g8.gc.ca/summitafrica-f.asp>

l'Afrique) et aux discussions sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique³⁶ (voir encadré 15) portera, entre autres, sur les façons de renforcer la responsabilisation dans la gestion des affaires publiques en Afrique, par la voie d'un appui visant une meilleure gestion financière du secteur public.

Ailleurs, les enjeux de gouvernance — appui aux réformes stratégiques; capacité à l'égard des droits de la personne et de la gouvernance — figureront dans les programmes au Cambodge, en Chine, en Inde, en Indonésie, au Pakistan, aux Philippines et dans les programmes régionaux de l'Asie du sud-est. (Pour un exemple de programmes-pays de l'ACDI axé sur la gouvernance, voir encadré 12, « Cadre stratégique de programme-pays du Pakistan : la gouvernance à l'œuvre ».) Un appui sera accordé aux activités de renforcement des capacités en matière de décentralisation gouvernementale, en Indonésie, au Pakistan, aux Philippines et au Viêt-nam. Aux Philippines, l'ACDI appuie les efforts des administrations locales visant à accroître leur capacité de mettre en œuvre leur propre plan de développement. Dans les Amériques, l'Agence continuera de soutenir les organismes de la société civile, la défense des droits de la personne et la réforme du secteur public, lesquels éléments demeurent des domaines prioritaires. À cet égard, l'apport de l'Agence se traduira ainsi : un appui aux bureaux d'ombudsman; un appui à la participation de la société civile à la prise de décisions à l'échelle de l'hémisphère; le recours aux Fonds pour la réforme du secteur public. Dans les pays en transition, par exemple, la gouvernance est l'objet premier des programmes. Ainsi, le programme de l'Ukraine cible les questions de gouvernance, à la fois selon une optique descendante (structures de gouvernance et capacité institutionnelle) et une optique ascendante, c'est-à-dire de la base vers le sommet (renforcement de la société civile), et selon les axes de la prise de décisions et de la primauté du droit. Dans la partie sud des Balkans, les programmes en cours confirment l'importance des enjeux de gouvernance, pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région. Ces stratégies en matière de gouvernance aideront à faire en sorte que les efforts de développement se poursuivent dans les pays qui ont la capacité de les mener à bien et de profiter de l'aide de façon durable.

³⁶ <http://www.africanrecovery.org/French/Default.asp>

Encadré 12. Cadre stratégique de programme-pays du Pakistan : la gouvernance à l'œuvre

L'ACDI s'appuie sur une longue expérience de coopération au développement entre le Canada et le Pakistan. Le Cadre stratégique de programme-pays du Pakistan s'inscrit aussi dans le droit fil de la présente politique étrangère du Canada d'engagement stratégique à l'égard du gouvernement militaire, en vue d'appuyer le passage à la démocratie et de réduire les niveaux alarmants de pauvreté. Un gouvernement stable, démocratique et non violent est essentiel à la sécurité de l'Asie du sud. L'ACDI consacrera environ 20 millions de dollars par année au programme du Pakistan, par le truchement des mécanismes bilatéraux.

Au fil des ans, l'intérêt stratégique du Canada en Asie du sud a toujours été la paix, la sécurité et la stabilité régionale. Le Canada porte aussi un grand intérêt au développement économique et social de la région, ayant investi, par le passé, d'importantes sommes dans des programmes d'aide, en raison des liens complexes et étroits qui existent entre le faible niveau de développement économique, une croissance économique inéquitable, l'agitation sociale et l'instabilité régionale. Dans ce contexte, le Canada et le Pakistan ont développé de bonnes relations bilatérales à titre de membres du Commonwealth et par suite de la mise en œuvre d'un solide programme canadien d'aide au développement, dont les origines remontent aux années 1950.

Le programme de coopération au développement de l'ACDI au Pakistan, pour la période de 2001 à 2006, vise à réduire la pauvreté et à favoriser le développement durable en appuyant la mise en place de structures démocratiques locales de gouvernance, le développement social et l'égalité entre les sexes. En matière de gouvernance, les programmes de l'ACDI appuieront les activités suivantes : l'élaboration et la mise en œuvre de politiques plus démocratiques et équitables à l'échelle des administrations locales; la création d'institutions et de pratiques démocratiques locales plus équitables et efficaces; la manifestation d'une présence plus efficace des citoyens, en particulier les femmes, dans la prise de décisions ayant trait au développement à l'échelle communautaire.

Le programme appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques et de politiques plus équitables en matière d'égalité entre les sexes ainsi qu'une plus grande participation du gouvernement et des agents de changement de la société civile à la prise de décisions liées aux enjeux qui touchent de près les femmes.

Les principaux objectifs des activités qu'appuient la Direction générale des programmes multilatéraux et la Direction générale du partenariat canadien de l'ACDI continueront de porter sur le renforcement de l'axe des droits de la personne dans les programmes des organismes partenaires, tout en favorisant une plus grande participation de la société civile. Au sein des institutions financières internationales, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international³⁷, la priorité sera accordée aux activités de lutte contre la corruption.

³⁷ <http://www.imf.org/external/fre/index.htm>

4.2 Stratégies pour réaliser des Résultats stratégiques durables : les Résultats porteurs

Les Résultats porteurs de l'ACDI orientent la prise de décisions dans les domaines clés de la gestion et des programmes. Les Résultats porteurs représentent les stratégies de l'Agence pour établir et administrer une gamme optimale de programmes internationaux bien choisis, en vue d'assurer une coopération au développement efficace. La mise en œuvre fructueuse de ces stratégies crée l'environnement « porteur » qui permettra de réaliser des gains à long terme en matière de développement.

Orientation de programmes appropriée

Nouvelles stratégies de programmes à l'état pilote

À l'heure actuelle, on explore de nouvelles approches en matière de programmes de développement international en vue d'accroître l'efficacité des activités dans ce domaine. Ces stratégies sont mises au point en collaboration avec les organismes multilatéraux de développement, les institutions financières internationales, d'autres donateurs et les pays partenaires. De plus, l'Agence a établi six nouveaux programmes pilotes qui lui permettront d'évaluer ces stratégies pour déterminer dans quelle mesure elles favorisent l'obtention de résultats efficaces en matière de développement. Ces programmes lui permettront aussi de faire le point sur les changements internes qui seront nécessaires pour appuyer ce genre de programmes. L'encadré 13, « De nouvelles façons de fonctionner », décrit trois de ces projets pilotes.

Dans l'intégration de programmes à ces nouvelles méthodes appliquées en Afrique, l'ACDI favorisera les activités qui renforcent les capacités locales, de sorte que les partenaires puissent vraiment prendre en charge les efforts de développement. Cette stratégie s'avère particulièrement importante dans les situations de fins de conflits où la reconstruction exige le développement des institutions. Une bonne proportion des programmes de l'ACDI en Afrique sera exécutée, d'ici à 2004-2005, par la voie de ces nouvelles méthodes en matière de programmes. L'ACDI participe à cinq programmes d'éducation de base en Afrique et à un fonds commun pour l'éducation au Mali.

Dans les Amériques, les programmes qui mettent l'accent sur le partenariat et la prise en charge locale sont au nombre des éléments clés de la plupart des activités de programmes. Dans les pays antillais membres du Commonwealth, l'ACDI est le principal partenaire donateur dans un nouveau partenariat Pan-Caraïbes qui se penche sur une stratégie de programme de lutte contre le VIH/sida dans la région. Ce partenariat met l'accent sur la coordination des donateurs, sur le partenariat et le partage de la responsabilité en matière de résultats, tout en appuyant la stratégie régionale de lutte contre le sida. Ce projet pilote comporte un investissement de 20 millions de dollars sur une période qui s'échelonne de 2001 à 2007. Cette activité s'ajoute à l'appui que l'ACDI apporte aux stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida en préparation à Haïti, à la

Guyana et en République dominicaine. Les résultats escomptés de ces efforts accrus visent à réduire substantiellement le taux de propagation dans la région (présentement, le second en importance, après celui de l'Afrique subsaharienne) ainsi qu'à améliorer le traitement et les soins administrés aux sidéens.

Encadré 13. De nouvelles façons de fonctionner

L'Initiative du bassin du Nil

L'Initiative du bassin du Nil (Nile Basin Initiative) se veut un processus, géré localement, de dialogue complexe et évolutif en matière décisionnelle, réunissant les gouvernements des 10 pays du bassin du Nil. L'Initiative offre une plate-forme innovatrice pour un engagement au cours des trois à six prochaines années. Si elle est couronnée de succès, elle résultera en une meilleure gestion stratégique des ressources naturelles du bassin du Nil à long terme, tout en favorisant le développement économique, la paix et la sécurité humaine dans la région. L'ACDI a grandement contribué au processus consultatif sur les enjeux liés au bassin du Nil et, selon ses partenaires, l'Agence a joué un rôle de premier plan dans le dialogue international qui a donné naissance à l'Initiative. En raison de son appui historique, le Canada s'est vu accorder, au sein de l'Initiative, le statut spécial de « partenaire de coopération », au même titre que la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Développement de la capacité des pays d'Europe centrale et de l'Est en matière d'APD

Cette activité appuie les pays d'Europe centrale ayant accédé à un « nouveau statut d'autonomie », en les aidant à élaborer et à administrer leur propre programme d'APD. Elle le fait par la voie d'une stratégie trilatérale faisant appel à la fois au gouvernement et à la société civile. Cette activité comprend le renforcement des institutions, de même que des efforts de coopération entre des partenaires canadiens et d'Europe centrale dans le but d'offrir à des tiers pays une assistance humanitaire et une aide au développement. Parmi les pays participants figurent la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie et éventuellement quelques-uns des pays Baltes. Cette stratégie, innovatrice au sein de la communauté des donateurs, introduit un nouveau genre de partenariat avec les pays « de nouveau statut », en mettant à la disposition d'autres pays des fonds à effet de levier destinés à les aider.

Les Pro-Mesas au Honduras

Le programme de l'ACDI au Honduras vise à aider ce pays à réaliser ses objectifs de développement, tels que définis dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du Honduras. Les priorités, établies par la population elle-même, constituent un consensus sur ce qui doit être fait. La coordination des efforts de développement au Honduras se fait par la voie de tables rondes appelées *mesas* qui signifie « tables » en espagnol. Ces *mesas* réunissent des représentants tant du gouvernement hondurien que de la société civile et de la communauté des donateurs. L'Agence propose de renforcer la capacité de ces tables rondes pour les aider à concrétiser leur rôle; elle entend utiliser l'expertise des participants dans les décisions de l'ACDI liées aux projets en matière de soins de santé primaires, d'éducation et de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Des partenariats clés avec le Centre de recherches sur le développement international (CRDI) et le Programme des Nations Unies pour le développement aideront l'Agence à atteindre son objectif, celui de renforcer la capacité du Honduras de réduire la pauvreté et de connaître un développement durable.

L'ACDI continuera également d'explorer et de développer des partenariats innovateurs, comme celui du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme³⁸. L'Agence poursuivra ses efforts pour veiller à ce que le Fonds appuie des projets que dirigent les pays en développement, et que les interventions du Fonds complètent en quelque sorte les mécanismes de financement internationaux, tout en étant justifiées d'un point de vue de coût-efficacité.

³⁸ http://www.globalfundatm.org/News/news_pr6fr.html

Favoriser la prise en charge locale

La prise en charge locale exige une évolution radicale des mentalités, de sorte que les activités ne soient plus dictées par les programmes de développement des donateurs, mais bien par les priorités du pays partenaire. Pour favoriser la prise en charge, les organisations gouvernementales et non-gouvernementales du pays partenaire doivent être en mesure de participer au processus. L'ACDI consentira des efforts en vue de renforcer les capacités du pays bénéficiaire. L'ACDI appuiera également les pays donateurs et les institutions de développement qui désirent intégrer ce principe à leurs programmes. L'Agence apportera son concours à l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et de plans de développement. À ce sujet, l'ACDI continuera d'apporter son soutien aux gouvernements qui tiennent des consultations publiques et qui mènent des analyses sérieuses de plans de développement, comme le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (voir encadré 14, « Travailler ensemble en vue de favoriser la prise en charge locale »).

Encadré 14. Travailler ensemble en vue de favoriser la prise en charge locale

L'ACDI a apporté son appui à l'évolution du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en tant qu'élément clé de l'analyse stratégique et des plans d'action axés sur la prise en charge locale et la coordination entre les donateurs, tout en veillant à ce que l'élément de la prise en charge locale demeure prédominant. Certaines tensions sont inhérentes au processus, semble-t-il, et compliquent l'application des stratégies locales. C'est le cas des tensions suivantes : entre les exigences associées à un processus participatif complet et les droits et devoirs d'un gouvernement de gouverner; entre les exigences techniques associées à la préparation d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et les limites institutionnelles des pays en développement; entre le principe de la prise en charge par le pays bénéficiaire et les priorités sur lesquelles les donateurs pourraient vouloir insister (pour diverses raisons); et ainsi de suite. L'Agence, de concert avec les pays partenaires, cherche à renforcer la capacité des pays bénéficiaires de gérer leur développement et de mettre en œuvre leurs plans nationaux de lutte contre la pauvreté.

L'Agence cherche à favoriser l'intégration du principe de la prise en charge. Les cadres de programme-pays de l'ACDI orientent les programmes que l'Agence met en œuvre dans les pays partenaires. Ces cadres s'harmonisent au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de plusieurs façons. Ainsi, le cadre de programme-pays de l'ACDI pour le Burkina Faso utilise la même définition et les mêmes critères de pauvreté que ceux qui sont énoncés dans le Cadre stratégique local; de même, le Cadre de programme-pays visant le Sénégal adopte les mêmes objectifs que ceux qui sont formulés dans le Cadre stratégique local. Cette façon de procéder permet de s'assurer que les activités de programme puissent être adaptées lorsque les priorités locales évoluent. Les indicateurs de rendement des cadres de programme-pays visant respectivement la Guyana et le Mali comprennent des cadres de mesure du rendement qui s'inspirent des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté dans chacun des pays.

L'ACDI encouragera les organismes multilatéraux partenaires à poursuivre la décentralisation des ressources et de la prise de décisions, de manière à ce qu'elles soient davantage concentrées sur le terrain. Cette stratégie permet de développer une plus grande sensibilité et une meilleure compréhension des réalités locales. L'Agence continue d'appuyer les activités du groupe de travail sur les pratiques des donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE, lesquelles activités visent à harmoniser les pratiques des donateurs, dans les domaines de la gestion financière et de la responsabilisation, du suivi et des rapports et à l'étape de l'autorisation préalable du cycle d'un projet. Cette activité permettra d'alléger le fardeau administratif que

doivent subir les pays en développement qui tentent de répondre aux exigences des différents donateurs, tout en favorisant une plus grande participation des partenaires et en renforçant leurs capacités.

Des programmes axés sur les politiques et une cohérence accrue entre les politiques de l'ACDI et celles de ses partenaires

L'ACDI favorisera une plus grande cohérence à l'égard des politiques et des programmes lorsqu'elle s'engagera avec des partenaires, en particulier les pays en développement. En Afrique, l'Agence poursuivra ses efforts en cours en vue de s'assurer qu'une stratégie cohérente est appliquée, en fondant ses programmes sur les résultats du dialogue avec les partenaires à propos des politiques. Au nombre des partenaires, on compte des gouvernements africains, des organismes de la société civile, ainsi que d'autres donateurs et institutions internationales.

L'ACDI accroîtra aussi ses efforts en vue de promouvoir une plus grande cohérence en ce qui touche les politiques internes du gouvernement canadien et veillera à ce que l'élaboration de la politique canadienne repose sur des données pertinentes et fiables concernant le contexte de développement. L'un des objectifs clés au cours de la prochaine année sera de définir les positions qu'adoptera le gouvernement canadien lors des principales conférences internationales (Financement du développement, Sommet sur la sécurité alimentaire) et du Sommet du G8 à Kananaskis, au Canada. L'Agence maintiendra sa participation aux forums interministériels canadiens, où l'on discute de négociations commerciales, comme la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), pour veiller à ce que les intérêts des pays en développement soient pris en considération. On accordera une importance particulière au besoin de renforcer les capacités des pays en développement pour qu'ils puissent s'intégrer, avec succès, aux accords commerciaux. L'Agence poursuivra sa participation à d'autres forums de discussion, comme celui sur les enjeux du développement durable au Sommet mondial sur le développement durable.

Au même moment, l'Agence poursuivra ses efforts en vue de promouvoir des liens plus étroits entre le système de développement des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce³⁹. L'Agence s'attachera à promouvoir une meilleure analyse et un plus grand dialogue sur les questions humanitaires avec la communauté des ONG canadiennes, par l'intermédiaire du Groupe d'action des politiques sur la réponse aux situations d'urgence.

Trouver un juste équilibre entre les programmes dirigés et les programmes spontanés

L'Agence étudie présentement la meilleure façon de parvenir à un juste équilibre entre les programmes spontanés (c.-à-d., non sollicités) et les programmes dirigés. Lorsqu'il s'agit de programmes dirigés, l'ACDI participe directement à la conception et à la gestion des activités, tandis que dans le cas des programmes spontanés, la conception et la mise en œuvre relèvent plutôt des organismes partenaires même s'ils doivent se conformer aux lignes directrices de l'ACDI. Ces deux mécanismes de programme offrent un certain nombre d'avantages aux partenaires des pays en développement. Entre les programmes spontanés et les programmes

³⁹ <http://www.wto.org/indexfr.htm>

dirigés, on déterminera la formule qui convient le mieux en s'appuyant sur le dialogue avec les pays ou les institutions partenaires, et aussi avec les autres donateurs. Ce choix prendra également en considération la capacité des pays d'administrer les processus de développement de façon à en prendre véritablement charge.

Des partenariats, axés sur le consensus et la collaboration, entre l'ACDI et ses partenaires

Les modifications apportées au mode de fonctionnement de l'ACDI influenceront les relations de l'Agence avec ses partenaires. Les partenariats, axés sur le consensus et la collaboration, seront de nature à encourager le renforcement des capacités locales, à accroître l'efficacité des programmes et à faire en sorte que les opinions de l'ACDI et les valeurs canadiennes influencent la prise de décisions.

En Afrique, on recherchera ce type de partenariat efficace par les voies suivantes : en rattachant les investissements de l'ACDI aux processus nationaux de développement; en mettant l'accent sur les réformes et sur la coordination des efforts des donateurs dirigées par le pays; en accordant la priorité non plus aux relations fondées sur les projets, mais aux relations axées sur les programmes et les politiques; en participant aux échanges sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et ses objectifs de développement pour le continent africain (voir encadré 15, « Le G8 et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique »).

Encadré 15. Le G8 et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Le Canada consolidera son rôle influent, au sein de la communauté des donateurs, à titre de pays hôte du Sommet du G8 en 2002⁴⁰. Ce Sommet aura une influence considérable sur le développement international, puisqu'on y examinera le document ayant trait au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique⁴¹. Ce document énonce, d'un point de vue africain, les conditions nécessaires pour faire du développement de l'Afrique une réussite marquante. Le Canada présidera les efforts des pays du G8 en vue de préparer une réponse, sous forme d'énoncés de politique et de programmes, à cette projet qui incarne le principe de la prise en charge locale et qui demande de revoir en profondeur la façon d'administrer le partenariat entre les pays donateurs et les pays partenaires.

Dans les Amériques, les efforts porteront sur la consolidation des partenariats existants avec les organisations non gouvernementales de la région et l'Organisation des États américains⁴² dans le but de renforcer leur capacité respective et de partager le savoir dans différents secteurs. Le Programme des pays en transition encourage les partenariats fondés sur le consensus; on exige en effet que les participants partagent les coûts du projet, témoignant ainsi de leur engagement à l'égard de l'activité en cause.

En Asie, l'ACDI appuie une plus grande coordination entre les donateurs dans certains domaines d'intervention, notamment la corruption (Philippines), l'administration publique (Indonésie) et la santé (Bangladesh). Ces efforts sont dirigés par le gouvernement de ces pays respectifs.

⁴⁰ <http://www.g8.gc.ca>

⁴¹ <http://www.g8.gc.ca/genoa/july-21-01-1b-f.asp>

⁴² <http://www.oas.org/>

Consolider la cohérence, les objectifs, la sélection et l'avantage comparatif des activités continuera d'être un élément important de la stratégie qui inspirera l'Agence dans ses relations multilatérales avec ses principaux partenaires. Par exemple, dans les efforts visant à accroître l'efficacité et le rendement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)⁴³, la priorité sera de veiller à ce que cet organisme assimile les principales priorités canadiennes, comme la gestion axée sur les résultats, l'intégration du principe de l'égalité entre les sexes dans ses politiques et programmes, et la consolidation de sa fonction d'évaluation.

Grâce aux programmes de la Direction générale du partenariat canadien, les relations de collaboration entre l'ACDI et ses partenaires canadiens ont un effet d'entraînement progressif. Les partenaires canadiens qui collaborent avec l'Agence appliqueront cette stratégie à leurs activités avec les partenaires de la société civile des pays en développement.

Objectifs sectoriels et thématiques appropriés

Les priorités de développement social

Le document intitulé *Les priorités de développement social de l'ACDI : Un cadre d'action*, permet à l'Agence, selon un plan échelonné sur cinq ans, de concentrer et d'augmenter les programmes dans les quatre secteurs clés suivants du développement social : l'éducation de base, la santé et la nutrition, la lutte contre le VIH/sida, la protection des enfants. Au total, l'Agence consacrera quelque 2,8 millions de dollars, entre 2000 et 2005, aux programmes de ces quatre secteurs prioritaires. Au cours de la présente année financière, l'Agence a dépassé ses objectifs de dépenses à l'égard des priorités de développement social, dans tous les secteurs, sauf un.

La mise en œuvre des priorités de développement de l'Agence est orientée par quatre plans d'action visant à mieux appuyer la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire. L'encadré 16 précise les stratégies et orientations de programmes des quatre plans d'action.

⁴³ <http://www.unhcr.org/>

Encadré 16. Plans d'action : Stratégies de mise en œuvre des Priorités de développement social de l'ACDI

Lutte contre le VIH/sida (juin 2000)

- Appuyer les stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida.
- Répondre aux déterminants du VIH/sida à l'aide de stratégies intersectorielles; intégrer la problématique du VIH/sida aux programmes.
- Appuyer les collectivités ainsi que les populations vulnérables. Solliciter leur participation à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes.
- Appuyer les partenariats entre les organismes canadiens et ceux des pays en développement en vue de mieux définir les priorités de programmes et d'optimiser l'incidence des interventions, en accord avec les lignes directrices internationales sur le VIH et les droits de la personne.

Protection des enfants (juin 2001)

- Offrir des activités d'éducation, de formation professionnelle et des possibilités d'activités génératrices de revenus pour les enfants au terme des conflits armés, ou pour les enfants exploités au travail, ainsi que pour leur famille.
- Favoriser l'accès à des programmes d'intervention psychosociale pour aider les enfants à guérir.
- Promouvoir les droits des enfants.
- Encourager les programmes de santé de base et de nutrition, ainsi que les services de santé génésique.
- Réunir les familles et favoriser la réintégration au sein de la collectivité.
- Lancer des programmes pour aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant.
- Établir des programmes en vue de permettre aux enfants qui sont touchés par les conflits armés de participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de projets destinés à les aider.

Santé et nutrition (novembre 2001)

- Recourir à une stratégie multisectorielle et intégrée.
- Cibler les démunis et les défavorisés.
- Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Améliorer l'accès à l'eau potable et l'assainissement; réduire le nombre de maladies et de décès reliés à l'eau.
- Améliorer la prévention des maladies transmissibles et non-transmissibles et la lutte contre celles-ci.
- Améliorer la santé génésique, y compris les programmes de maternité sans risques.
- Renforcer les systèmes de soins de santé.

Éducation de base (ébauche)

- Améliorer la qualité de l'enseignement en classe.
- Améliorer l'accès à l'éducation des personnes exclues et mettre en œuvre des stratégies d'égalité entre les sexes.
- Améliorer le rendement des enseignants et mettre au point des systèmes de responsabilisation en matière de gestion et de gouvernance de l'éducation.
- Mettre en œuvre des programmes d'éducation en matière de VIH/sida.
- Consolider la participation de la société civile.
- Exploiter les nouvelles technologies de l'information et des communications pour améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci.
- Promouvoir et exploiter des mécanismes qui appuient la coopération et la coordination de l'aide, comme les « approches sectorielles ».

Autres priorités

Au sein de l'Agence, l'égalité entre les sexes et l'environnement demeurent des priorités. Les stratégies prévoient l'intégration de ces priorités aux activités des institutions multilatérales de développement, aux programmes-pays et aux activités conjointes avec les autres partenaires. D'autres grandes priorités pourraient s'ajouter au cours des prochaines années si on le jugeait opportun.

Objectifs géographiques appropriés

Étudier la question de la concentration géographique de l'aide canadienne

L'ACDI a souvent décrit, par le passé, son aide bilatérale comme étant concentrée dans quelque 30 principaux pays et régions de l'Asie, des Amériques et de l'Afrique et du Moyen-Orient. En dépit de cette cible de 30 pays et régions, l'aide canadienne s'est retrouvée dispersée, au fil des ans, résultat de programmes plus nombreux dans les pays autres que les pays ou régions de concentration. En effet, le programme d'aide canadien a toujours été, parmi les programmes d'aide des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, celui dont la concentration géographique était la moins forte.

L'Agence étudie les moyens de concentrer davantage ses ressources dans un nombre restreint de pays clés qui profiteraient d'une intervention canadienne significative.

Les pays « reclassés »

L'Agence continuera de mettre au point une stratégie mieux structurée en matière de programmes, laquelle comprendra une plus forte concentration géographique et un appui aux pays reclassés — c.-à-d., ayant accédé à un nouveau statut d'autonomie —, pour les aider efficacement à ne plus compter sur l'APD. Dans le Programme des pays en transition, le reclassement des pays représente un enjeu de première importance. Tout pays dont l'adhésion est acceptée par l'Union européenne ne sera plus admissible au financement de l'ACDI. On prévoit que huit pays⁴⁴ d'Europe centrale et de l'Est seront admis au sein de l'Union européenne, le 1^{er} janvier 2005. Le programme d'aide publique (AP) et le programme de l'Europe centrale et de l'Est de l'ACDI aident les pays à mettre sur pied leur propre organisme d'aide au développement international. Ils constituent un mécanisme de premier ordre pour explorer les meilleures façons d'établir un nouveau genre de relations qui soient mutuellement avantageuses, entre le Canada et le pays reclassé en cause.

Des Canadiens et Canadiennes engagés

Meilleure perception de la valeur, de la qualité et de l'efficacité des programmes d'APD et d'AP

L'ACDI communiquera, de différentes façons, avec les Canadiens et Canadiennes pour mieux leur faire comprendre les enjeux du développement en général et les programmes de l'ACDI en particulier. Les consultations autour du document intitulé *Pour une aide internationale plus efficace : Les nouvelles approches du programme canadien d'aide internationale*, ont permis d'établir la nécessité pour l'Agence de prêter davantage attention à la participation du public.

⁴⁴ Ces pays sont l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. La date d'accession est fixée par l'Union européenne.

Dans ce contexte, le défi consiste à sensibiliser plus de Canadiens aux programmes d'APD et d'AP pour amener un plus grand nombre de citoyens à agir en connaissance de cause. La *Stratégie d'engagement du public* de l'ACDI fera l'objet d'un examen pour s'assurer qu'elle reflète adéquatement l'évolution du contexte international et des perceptions du public. L'analyse de l'environnement public permettra de suivre la progression des perceptions des leaders d'opinion et des décideurs, alors que les sondages et les groupes de discussion préciseront les perceptions du public à l'égard de l'ACDI et du programme d'aide en général. Le but est de comptabiliser de manière fiable toute augmentation dans le nombre de Canadiens et Canadiennes, en particulier les jeunes et les décideurs, qui sont informés du programme d'aide au développement international du Canada et qui comprennent la valeur de la coopération au développement pour le bien-être, la prospérité et la sécurité de la population d'ici, ou encore, de consigner toute autre augmentation notable dans le niveau d'appui de la population canadienne au programme d'aide internationale du Canada — les objectifs à cet égard ont été établis dans la *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003*.

Une plus grande participation du grand public à la coopération au développement

Il existe de multiples façons d'engager nos partenaires de façon plus active — qu'il s'agisse d'autres ministères, des ONG, des entreprises du secteur privé, des communautés ethniques ou d'autres partenaires — dans l'examen de nos politiques, programmes et processus, dans tous les réseaux ou nouveaux projets qui seront annoncés, dans tous les efforts de collaboration et de consultation prévus. La mise à jour ou encore la création de nouveaux cadres stratégiques de programme-pays ou visant les institutions s'appuiera sur les connaissances étendues des Canadiens en matière de développement international et sur leur apport à l'égard des enjeux qui s'y rattachent. Certains projets et programmes peuvent aussi permettre d'élargir la base des partenaires et des parties intéressées, et d'amener ainsi de nouvelles personnes et de nouveaux organismes à prendre une part active au développement international.

Au cours de la prochaine année, on verra se concrétiser les résultats de deux nouveaux projets d'envergure qui relèvent du Programme d'information sur le développement. Dans le premier cas, il s'agit de l'Initiative Le monde en classe, qui cible les jeunes. Le deuxième projet s'adresse quant à lui aux journalistes. L'Agence consentira des efforts pour veiller à déterminer, de façon plus systématique, le nombre de Canadiens avec lesquels elle communique, directement et indirectement, par la voie de ses activités de communications et de ses activités mobiles d'information. De plus, l'Agence se penchera sur d'autres façons de communiquer avec la population canadienne et de la sensibiliser au développement international : les bureaux régionaux de l'Agence offriront aux Canadiens de toutes les régions l'accès à des renseignements sur ses programmes et sur le développement international; le programme Action jeunesse continuera d'offrir aux jeunes Canadiens l'occasion de collaborer avec des organismes partenaires à des activités de développement international; l'ACDI annoncera la publication des principaux rapports des Nations Unies; l'Agence élaborera une stratégie de communications et d'information à propos de l'Afrique, qui, cette année, fera l'objet d'une attention toute particulière des médias et du public lors du Sommet du G8.

4.3 Les outils pour réaliser les Résultats stratégiques : les Résultats de gestion

Les Résultats de gestion regroupent les éléments indispensables pour permettre à l'ACDI d'administrer ses programmes de manière efficace. Ces éléments ou outils regroupent les ressources humaines, la gestion de l'information et de la technologie, la planification stratégique et la rationalisation du processus de gestion. La modernisation des fonctions de gestion et l'efficacité de ses systèmes de gestion permettent à l'Agence de mieux atteindre ses objectifs en matière de Résultats porteurs et de Résultats de développement. Même si les Résultats de gestion relèvent de la régie interne de l'Agence, ils n'en demeurent pas moins importants. Ainsi, lorsqu'elle le jugera à propos, l'Agence fera état des Résultats de gestion et des objectifs qui s'y rattachent, dans le contexte du *Rapport sur les plans et les priorités* et du *Rapport sur le rendement* de l'Agence. Parmi les domaines qui feront l'objet d'une attention particulière au cours des prochaines années figurent les suivants : la consolidation de l'efficacité de l'Agence; la mise en œuvre du projet Gouvernement en direct (GED); la mise au point d'un processus plus cohérent et plus explicite de planification stratégique et d'allocation des ressources à l'échelle de l'Agence.

Ressources humaines

La *Stratégie de gestion des ressources humaines de l'ACDI 2001-2004* énonce trois grandes priorités : poursuivre les efforts en vue d'être davantage un organisme axé sur le savoir et l'apprentissage continu; améliorer le maintien du personnel et la qualité du lieu de travail; favoriser le renouvellement des effectifs en cours par la voie du recrutement. Parmi les activités précises qui seront entreprises pour appuyer ces priorités figurent les suivantes : la mise en œuvre du plan d'action en matière d'équité dans l'emploi; l'application de mesures pour accroître l'apprentissage continu; l'instauration d'un centre virtuel d'apprentissage; la mise en œuvre d'un programme de mentorat; la création de mesures d'incitation pour la formation du personnel; l'établissement d'alliances, en matière de formation, avec le Centre canadien de gestion, l'Institut canadien du service extérieur et d'autres établissements. Pour favoriser davantage la prise en charge locale et pour renforcer l'analyse de ses programmes, l'Agence s'est engagée à consolider sa présence sur le terrain. L'une des stratégies à cet égard est d'assurer une meilleure gestion des Unités d'appui aux programmes, notamment en précisant davantage le statut du personnel embauché sur place et le cadre financier des Unités.

Gestion de l'information et de la technologie

L'ACDI est sur le point de réaliser sa vision du service en ligne, soit de devenir un organisme entièrement intégré, axé sur le savoir, d'ici à 2004, ce qui aura pour effet de faciliter la collaboration avec les partenaires stratégiques et d'élargir, par effet de levier, le savoir-faire historique de l'ACDI et son expérience en matière de projets. Le travail se poursuivra en ce qui a trait aux activités de mise en place des volets affaires électroniques, collaboration électronique et

transformation des ressources humaines. Le résultat se traduira par une meilleure gestion du savoir et des ressources de l'ACDI permettant ainsi à l'Agence d'exécuter ses programmes de manière plus stratégique.

L'ACDI poursuit trois grands volets du projet Gouvernement en direct :

1. Cyberaffaires

Par l'intermédiaire du volet cyberaffaires, l'ACDI participera, avec d'autres ministères, à des activités visant à uniformiser les normes financières dans l'ensemble de l'administration fédérale. Quant au volet cyberprojets, il permettra à l'Agence d'exploiter le Web notamment pour recevoir par voie électronique des propositions de projets. Grâce à ce volet, l'Agence sera aussi en mesure de fonctionner au sein d'un système conjoint de gestion de programmes et de projets qui permettra d'exécuter le cycle de vie complet d'un projet, par l'intermédiaire du Web, avec la participation de l'Agence et de ses partenaires et clients. L'objectif du volet approvisionnement et passation des marchés électroniques est d'offrir à l'Agence un véhicule complet, simplifié et normalisé, qui devrait accroître l'efficacité du processus d'approvisionnement et de passation des marchés, le simplifier et l'accélérer. L'Agence continuera toutefois d'offrir ses services aussi par les voies conventionnelles pour qu'ils soient accessibles aux personnes qui n'ont pas accès aux technologies. De plus, dans les pays en développement où l'accès aux technologies est restreint, l'Agence fera appel aux pratiques établies qui conviennent le mieux au contexte particulier du pays en question pour ce qui est des approvisionnements et des marchés locaux.

2. Cybercollaboration

Le volet cybercollaboration comporte la mise en place d'un système d'élaboration de politiques exploitable par le Web, offrant un mécanisme de collaboration protégé et sûr pour les échanges continus au cours du processus d'élaboration des politiques. Ce volet comporte aussi des réseaux de partage des connaissances, lesquels se composent de communautés ouvertes de praticiens qui communiquent entre eux pour échanger, créer et diffuser de nouvelles connaissances sur les priorités de développement.

3. Transformation des ressources humaines

L'ACDI planifiera et mettra en œuvre des projets visant la transformation des ressources humaines, tels qu'énoncés dans la *Stratégie de gestion des ressources humaines de l'ACDI 2001-2004*. Dans cette stratégie, l'Agence a déterminé des programmes clés en matière de ressources humaines, en vue d'établir les exigences professionnelles, de combler les écarts à l'égard des compétences nécessaires et de déterminer les autres conséquences, pour le personnel, découlant des nouvelles priorités de programmes, y compris la mise en œuvre du projet Gouvernement en direct.

Planification stratégique

Comme le soulignait le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2001-2002, l'ACDI est en voie de transformer ses processus de planification, de budgétisation et de rapports. Dans le présent rapport, la *Stratégie de développement durable* et le *Rapport sur les plans et les priorités* de l'Agence ont été fondus en un cadre qui résume le cadre stratégique de l'ACDI et de ses programmes opérationnels. Les résultats escomptés, dont l'ACDI devra rendre compte, ont été perfectionnés et figurent dans le présent *Rapport sur les plans et les priorités*. Ils seront également présentés dans les prochains rapports à mesure que le travail sera accompli.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2002-2003 témoigne d'une révision en profondeur des Principaux engagements en matière de résultats. Au cours des prochaines années, l'Agence compte perfectionner davantage ses résultats, ses indicateurs et ses objectifs. Elle compte aussi établir des liens entre ces éléments et les ressources de l'ACDI et améliorer le suivi, l'évaluation et la « boucle de rétroaction » à l'aide de rapports plus précis et ce, à tous les niveaux de l'Agence.

5.0 Organisation

Cette section offre une vue d'ensemble de la présente structure organisationnelle et du lien entre cette structure et les nouveaux Résultats stratégiques, mentionnés dans la section 3.

5.1 Situation présente : secteurs d'activités

L'ACDI se compose d'un certain nombre de directions générales, lesquelles correspondent, pour la plupart, aux secteurs d'activités⁴⁵ de l'Agence. Les secteurs d'activités sont les suivants : Programmes géographiques; Pays en transition; Programmes multilatéraux; Partenariat canadien; Politiques; Communications; Services généraux. Selon la *Structure de planification, de rapport et de responsabilisation* de l'Agence, toutes les ressources sont présentement attribuées en fonction des secteurs d'activités.

Ci-dessous, voici un résumé des secteurs d'activités actuels de l'Agence.

Programmes géographiques. Trois directions générales géographiques — administrant des programmes de pays à pays en Afrique et au Moyen-Orient, en Asie et dans les Amériques — permettent au gouvernement du Canada de planifier et d'exécuter des activités de coopération internationale par la voie de liens directs avec les gouvernements et les organismes des pays en développement.

Pays en transition. La Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est administre le programme du Canada pour les Pays en transition. Ce programme appuie le développement démocratique et la libéralisation économique en Europe centrale et de l'Est et dans l'ancienne Union soviétique, en favorisant le développement de partenariats mutuellement bénéfiques.

Programmes multilatéraux.

L'appui financier de base qu'accorde l'Agence aux institutions multilatérales, au moyen de programmes directs dans les domaines de l'assistance humanitaire et de l'aide alimentaire. Elle administre en outre les fonds de l'Agence consacrés aux activités de consolidation de la paix et de lutte contre les mines antipersonnel.

Partenariat canadien. Le programme qu'administre la Direction générale du partenariat canadien offre des subventions et des contributions à des organismes canadiens et internationaux pour appuyer leurs activités dans les pays en développement. Ce financement, qui repose sur un partage des coûts, permet de répondre aux initiatives lancées par ces organismes (à but lucratif et sans but lucratif).

Politiques. La Direction générale des politiques énonce et maintient les politiques fondamentales de l'ACDI dans le contexte des objectifs et des priorités de l'aide internationale et dans le contexte plus global des objectifs et des intérêts de la politique étrangère du Canada. Par ailleurs, des activités d'élaboration de politiques s'imposent pour soutenir de nouvelles orientations en matière de programmes dont il est fait mention sous la rubrique Plans et priorités par résultat

⁴⁵ *Structure de planification, de rapport et de responsabilisation*, ACDI, 1996.

stratégique, à la section 4. La Direction générale assumera donc un nouveau rôle à cet égard, en fournissant des subventions et des contributions à des organismes canadiens et internationaux pour soutenir des activités en matière de politiques visant les pays en développement. Cette activité sera mise en œuvre grâce à une réaffectation de fonds existants de l'Agence.

Communications. La Direction générale des communications répond aux besoins du ministre de la Coopération internationale et de l'Agence, en matière de communication. La Direction générale cherche également à sensibiliser le public au travail de l'ACDI et de ses partenaires et à obtenir son appui.

Services corporatifs - La mission de ces services est de fournir à l'Agence les services de soutien dont elle a besoin pour atteindre les objectifs du programme d'aide internationale de manière efficace, par l'intermédiaire de la haute direction, de la Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs, de la Direction générale de l'examen du rendement et de la Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie. Les Services corporatifs accordent également des subventions et des contributions à des organisations internationales et canadiennes dans les domaines de l'évaluation, de la vérification interne, de la gestion axée sur les résultats et dans le cadre de programmes connexes, et ce, pour appuyer de nouvelles initiatives de développement des capacités.

Le lecteur doit noter que le libellé de l'activité nommée Politiques et celui de l'activité Services corporatifs sont différents

Ces changements ont été apportés afin de tenir compte des fonctions en terme de programme de subventions et de contributions qui sont venues s'ajouter à ces activités. Ces changements ne modifient en rien les pouvoirs requis qui sont mentionnés dans le Budget principal des dépenses.

5.2 Résultats stratégiques, secteurs d'activités et répartition des ressources

En se fondant sur la nouvelle série de Résultats stratégiques, l'Agence est en train de mettre au point un processus de répartition stratégique, relié à ces nouveaux résultats. Le tableau ci-dessous constitue la première tentative de l'Agence d'établir son budget de programmes et son budget d'exploitation en fonction des nouveaux résultats : le travail entrepris dans les directions générales de programmes a été établi en fonction des nouveaux résultats de développement. Les résultats porteurs, lesquels constituent une autre façon de considérer la même enveloppe des ressources, ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Concordance des résultats stratégiques et des secteurs d'activités (base d'émission)
(année financière 2002-2003)⁽¹⁾**

(en millions de dollars)	Résultats stratégiques : Résultats de développement				Total Résultats de dévelop- pement(3)(4)	Résultats de gestion (5)	Total	ETP (6)
	Bien-être économique	Dévelop- pement social	Durabilité et régénération de l'enviro- nement(2)	Gouvernance				
Programmes géographiques	230.04	336.16	107.87	182.04	856.11	68.54	924.64	550
Programmes multilatéraux	118.89	214.01	44.22	23.78	400.90	8.01	408.91	66
Partenariat canadien	98.54	84.35	17.27	54.80	254.96	20.22	275.18	151
Pays en transition	44.08	25.19	14.30	44.08	127.65	10.09	137.74	96
Politiques/Serv. généraux/ Communications					4.31	98.00	102.31	540
Total	491.56	659.71	183.64	304.70	1,643.92	204.87	1,848.79	1,403

1. Le Tableau 1 se fonde sur l'information contenu dans le Tableau 2 (Ventilation de l'enveloppe de l'aide internationale).
2. Inclus le Fonds canadien de développement pour le changement climatique.
3. Les écarts entre le total des Résultats de développement de ce tableau et de celui du Tableau 2 sont le fait de la répartition du budget des Fonds spéciaux du Tableau 2 à l'activité la plus appropriée dans ce tableau.
4. Les 4,31 millions de dollars concernent le Programme d'information sur le développement.
5. l'APD et de l'AP de l'ACDI, tel que présenté dans le Tableau 2 (Ventilation de l'enveloppe de l'aide internationale).
6. Les 540 ETP se répartissent ainsi : Politiques 131, Services généraux 360, et Communications 49.

Le tableau 1 montre que l'ACDI continue d'accorder un appui important aux priorités de développement social; cet appui représente en moyenne de 30 à 40 p. 100 des attributions de fonds de programmes pour la prochaine année. Cela traduit la décision prise par l'ACDI en 2000 d'attribuer 2,8 milliards de dollars aux priorités de développement social au cours de la période de 2000 à 2005. L'attribution provisoire qui est présentée en fonction des autres Résultats stratégiques reflète les activités qui sont déjà en cours. La répartition évoluera à mesure que de nouveaux programmes seront lancés conformément aux priorités établies par les pays en développement eux-mêmes.

5.3 Responsabilité

Un organigramme précisant les postes de responsabilité pour chaque secteur d'activités se trouve à la page 19.

6.0 Dépenses prévues du ministère

L'enveloppe d'aide internationale

L'**enveloppe d'aide internationale (EAI)** a été introduite dans le budget de février 1991. Cette enveloppe sert à financer le programme canadien d'aide publique au développement (APD)⁴⁶ et d'autres activités d'aide publique internationale. L'APD représente 96 p. 100 de l'enveloppe. Les 4 p. 100 qui restent constituent l'aide publique (AP)⁴⁷ destinée aux pays de l'Europe centrale et de l'Est.

Les dépenses ministérielles prévues de l'ACDI représentent près de 80 p. 100 de l'enveloppe de l'aide internationale. Le reste est administré par les ministères suivants :

- Le **ministère des Finances**, pour le Groupe de la Banque mondiale et pour la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), connue auparavant sous le nom de Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), un mécanisme du Fonds monétaire international (FMI).
- Le **ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)**, pour les fonctions administratives à l'étranger liées à l'aide internationale; pour certaines subventions et contributions servant à couvrir les paiements versés aux organisations internationales; pour le programme canadien des bourses du Commonwealth qui permet aux citoyens d'autres pays du Commonwealth (dont 46 sont des pays en développement) de poursuivre leurs études au Canada; pour le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), un organisme autonome qui relève du ministre des Affaires étrangères.
- En outre, plusieurs **autres ministères** administrent une petite partie de l'EAI, notamment Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Santé Canada, Patrimoine canadien, ainsi que Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Le tableau 2 présente la ventilation des dépenses de l'enveloppe d'aide internationale (sur la base d'émission). La figure 3 précise la ventilation par mécanisme d'exécution.

⁴⁶ Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définit l'aide publique au développement (APD) comme étant les sommes qui sont transférées « aux pays en développement et aux regroupements multilatéraux par des organismes publics (gouvernementaux), qui satisfont aux critères suivants : a) elles sont administrées, avec pour but principal, la promotion du développement économique et le bien-être des pays en développement; b) elles sont consenties à des conditions de faveur et conservent un caractère de subvention d'au moins 25 % ».

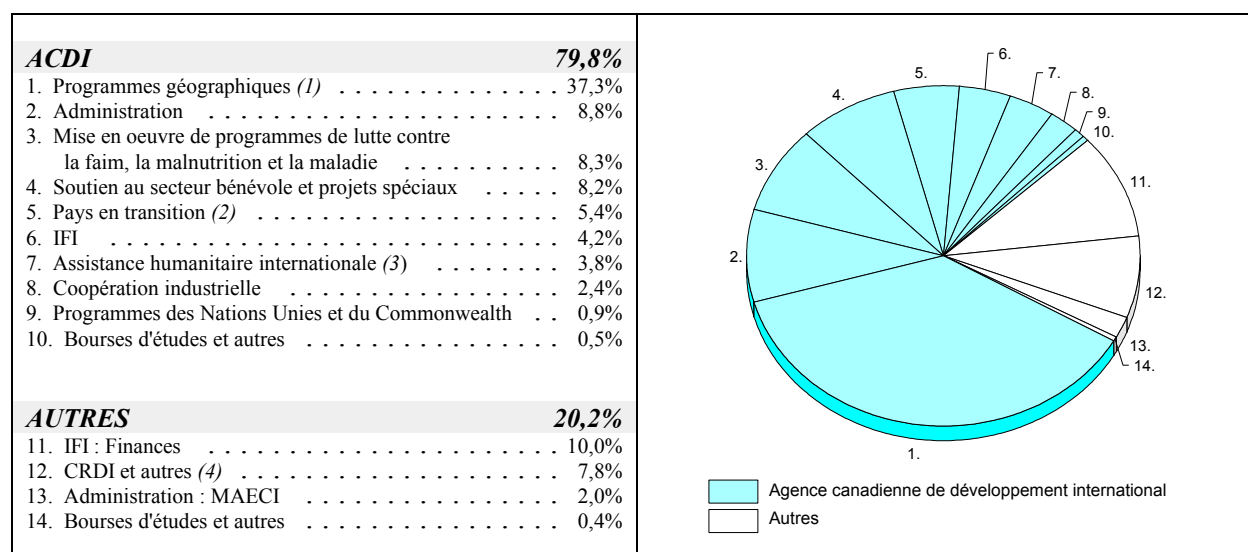
⁴⁷ L'aide publique (AP) désigne les sommes accordées aux pays qui ne sont pas admissibles à l'APD (par exemple, la plupart des « pays en transition » de l'Europe centrale et de l'Est).

Tableau 2 : Ventilation de l'enveloppe de l'aide internationale (base d'émission)⁽¹⁾

(en milliers de dollars)	Post- budget 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
ENVELOPPE DE L'AIDE INTERNATIONALE	2,136,761	2,181,761
Plus : remboursement de prêts des années antérieures	34,430	32,816
Autres - Administration (1)	11,205	16,099
Autres - Aide (2)	77,929	82,040
Enveloppe de l'aide internationale brute	2,260,325	2,312,716
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
PROGRAMME D'AIDE		
Programmes géographiques	766,821	814,663
Partenariat canadien		
- Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux (3)	196,717	189,678
- Coopération industrielle	58,585	56,379
- Bourses d'études	8,080	7,776
Programmes multilatéraux		
- Mise en oeuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie (4) (5)	201,200	192,130
- Assistance humanitaire internationale (5)	78,671	81,032
- Institutions financières internationales (IFI) (5)	154,547	98,512
- Programmes des Nations Unies et du Commonwealth (5) (6)	30,785	20,765
Communications		
- Programme d'information sur le développement	4,856	4,307
Fonds spéciaux		
- Fonds canadien d'action contre les mines terrestres - ACIDI (7)	9,795	6,765
- Programme des Balkans (inclus Kosovo) (8)	40,000	22,660
- Fonds canadien de développement pour le changement climatique	23,482	33,301
- Algérie (9)	8,900	13,600
ADMINISTRATION		
- ACIDI - Fonctionnement	147,408	194,774
ACDI - Aide publique au développement (APD)	1,729,847	1,736,342
PLUS AUTRE AIDE PUBLIQUE		
- Pays en transition - Programme (10)	87,759	102,351
- Pays en transition - Administration	7,093	10,092
ACDI - Aide publique (AP)	94,852	112,443
Total ACIDI (APD et AP)	1,824,699	1,848,785
AUTRES MINISTÈRES ET AGENCES		
PROGRAMME D'AIDE		
Min. des Finances - (Association internationale de développement)	202,334	230,334
Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) (5)	0	0
Centre de recherches pour le développement international (CRDI)	92,500	92,500
Santé Canada - (pour l'Organisation panaméricaine de la santé)	6,500	6,500
MAECI (Subventions et contributions)		
- Contributions estimatives (11)	64,181	64,650
- Contributions volontaires	7,375	6,925
- Bourses d'études	8,288	8,288
- CIDPDD	4,859	4,859
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (12)	3,281	4,138
Patrimoine canadien (13)	4,275	175
ADMINISTRATION		
- MAECI (services rendus sur le terrain)	42,033	45,562
Total Autres ministères et agences (APD et AP)	435,626	463,931
Total	2,260,325	2,312,716

1. En 2002-2003, comprend les allocations non-EIA pour l'administration des activités suivantes : l'Initiative de l'emploi pour les jeunes, 419 000 \$; le Programme des Balkans, 1,316 million de dollars; le Fonds canadien de développement pour le changement climatique, 1,578 million de dollars; le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres, 300 000 \$. Comprend également les rajustements au Régime d'avantages sociaux des employés, 3,524 millions de dollars et les augmentations salariales selon les conventions collectives en vigueur, 8,722 millions de dollars.
2. En 2002-2003, comprend les allocations non-EIA pour l'administration des activités suivantes : l'Initiative de l'emploi pour les jeunes, pour une somme reçue de Développement des ressources humaines Canada, 5,952 millions de dollars; le Programme des Balkans, 22,66 millions de dollars; le Fonds canadien de développement pour le changement climatique, 33,213 millions de dollars; le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres, 6,865 millions de dollars; un projet de système d'approvisionnement en eau potable en Algérie, 13,6 millions de dollars; le Forum international des fédérations, 750 000 \$; l'Organisation internationale du travail (OIT), 3 millions de dollars, en faveur de l'élimination du travail des enfants.
3. En 2002-2003, ce poste comprend l'Initiative pour l'emploi des jeunes 5,952 millions de dollars et le Forum international des fédérations, 750 000 \$.
4. Pour 2002-2003, l'aide alimentaire multilatérale et bilatérale ont été combinées à des fins de présentation sous la Programmation contre la faim, la malnutrition et la maladie. En 2001-2002, les dépenses prévues pour l'aide alimentaire multilatérale et bilatérale étaient respectivement de 95,678 millions de dollars et de 105,522 millions de dollars. En 2002-2003, elles ont été également réduites d'une somme de 5 millions de dollars pour tenir compte du transfert permanent à l'Assistance humanitaire internationale.
5. En 2002-2003, le budget de ces postes a été réduit de 265 millions de dollars en raison du versement des paiements et des émissions de notes en 2001-2002, en vertu des obligations internationales du Canada, pour l'année 2002, à l'égard de certains organismes et institutions multilatéraux.
6. En 2002-2003, ce poste comprend la somme de 3 millions de dollars versée à l'Organisation internationale du travail (OIT), en faveur de l'élimination du travail des enfants.
7. En 2002-2003, comprend la somme de 1 million de dollars reportée de 2001-2002.
8. En 2002-2003, comprend la somme de 5,113 millions de dollars reportée de 2001-2002.
9. En 2002-2003, comprend la somme de 8,9 millions de dollars reportée de 2001-2002. Cette somme est attribuée à un projet de système d'approvisionnement en eau potable en Algérie d'une durée de quatre ans.
10. En 2002-2003, comprend la somme de 10 millions de dollars reportée de 2001-2002 pour le Kosovo.
11. Comprend la somme de 5,3 millions de dollars pour l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).
12. En 2002-2003, comprend la somme de 1,181 million de dollars pour les coûts d'hébergement accrus.
13. En 2002-2003, comprend la somme de 175 000 \$ pour TV5.

Figure 3 : Enveloppe de l'aide internationale par mécanisme d'exécution, 2002-2003



- (1) Comprend le Fonds canadien de développement pour le changement climatique, ainsi que l'Algérie.
- (2) Comprend le Programme des Balkans.
- (3) Comprend le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres.
- (4) Comprend les contributions aux organismes suivants : MAECI, Santé Canada, CIDPDD, TPSGC, et Patrimoine canadien.

7.0 Évaluation du rendement : Mesure du rendement

Évaluer l'efficacité des initiatives de développement qu'elle administre s'avère un élément clé de la transformation de l'Agence en un organisme plus transparent, davantage axé sur les résultats, responsable et qui accorde une grande importance à l'apprentissage continu. L'objectif fondamental est de développer un savoir stratégique.

En accord avec les principes modernes des fonctions de contrôleur, l'Agence emploie des méthodes de mesure et d'évaluation du rendement comme éléments de sa stratégie d'ensemble de gestion du rendement et de production de rapports. En plus de ces examens internes, l'Agence fait l'objet de révisions périodiques indépendantes de la part d'organismes externes, comme le Bureau du vérificateur général du Canada et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Le programme canadien d'APD doit faire l'objet d'un examen par les pairs du Comité d'aide au développement de l'OCDE en 2002.

Ces examens internes et externes permettent à l'Agence d'en apprendre davantage et de progresser, de façon soutenue et ce, au moment même où elle se transforme en un organisme axé sur des résultats efficaces.

7.1 Stratégie de mesure du rendement

La mesure du rendement, qui comprend le suivi sur une base soutenue et d'autres formes d'auto-évaluation entreprises par les gestionnaires de première ligne, s'impose comme un élément clé de la stratégie de gestion axée sur les résultats. Elle comprend le suivi des ressources financières et non-financières, des risques et des progrès, en fonction de résultats escomptés.

L'Agence a mis au point, à l'échelle de son organisation, les Résultats clés de l'Agence et un cadre de mesure du rendement. On procède aussi à l'élaboration de cadres de mesure du rendement à l'échelle des programmes et des projets, à mesure que de nouveaux programmes ou projets sont approuvés ou que des projets en cours sont renouvelés. Ces cadres comportent l'énonciation d'indicateurs de rendement pour les résultats escomptés ainsi qu'une stratégie de mesure qui décrit comment et à quelle fréquence les données correspondant à ces indicateurs doivent être recueillies. Ils permettent de veiller à ce que des renseignements indispensables sur le rendement soient recueillis de façon adéquate et régulière. Ces cadres à l'échelle des projets et des programmes sont reliés au cadre de mesure du rendement à l'échelle de l'Agence, permettant ainsi une stratégie plus intégrée de mesure du rendement et d'évaluation subséquente.

À l'échelle des projets, il existe déjà un système élaboré de suivi et de rapports qui fait partie de la stratégie de gestion axée sur les résultats de l'Agence. Cela comprend une formation approfondie sur la gestion axée sur les résultats, offerte au personnel et aux partenaires, un système de gestion de l'information apte à relier les ressources financières aux résultats, ainsi que des outils et méthodes pour aider les gestionnaires à préparer des cadres à l'échelle des projets davantage axés sur les résultats comme la méthode du cadre logique, et *Le Cadre des résultats et des facteurs clés de réussite*. Ce dernier précise les enjeux clés (la réalisation des résultats; leur

pertinence, leur coût/efficacité et leur durabilité; le partenariat; etc.). Ces enjeux forment la base du suivi et de l'évaluation à l'échelle des projets, de la production des rapports trimestriels par les partenaires canadiens et les agents d'exécution ainsi que de la préparation chaque année des Rapports sur le rendement des projets. Ces éléments fondamentaux servent à leur tour à la production de renseignements qui sont regroupés pour les rapports à l'échelle des programmes et à l'échelle de l'Agence, comme le Rapport sur le rendement de l'Agence et les rapports au Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Au cours de la dernière année, on a amorcé le travail en vue de créer des liens entre les résultats à l'échelle des programmes et les résultats à l'échelle des projets et de l'Agence. En commençant par les cadres de programme, on procède à l'élaboration de cadres de mesure du rendement de façon à établir des liens et à faciliter le suivi, la collecte et le groupement des renseignements de projets et d'activités hors projet qui permettent d'évaluer les progrès en fonction des résultats escomptés du programme, de même que leur contribution aux résultats d'ensemble de l'Agence. Les résultats et enjeux compris dans les cadres de mesure du rendement à l'échelle des programmes sont conformes aux enjeux clés qui doivent être englobés dans les évaluations et vérifications.

À l'échelle de l'Agence, une nouvelle série d'indicateurs de rendement a été établie, laquelle repose sur les Résultats clés de l'Agence. Les Résultats de gestion font appel à un suivi continu des gestionnaires de première ligne pour que les activités et le financement soient conformes aux résultats escomptés, ainsi qu'aux politiques et procédures en vigueur et aux ressources attribuées. Quant aux Résultats de développement et aux Résultats porteurs, la stratégie consiste à utiliser les renseignements qui découlent du suivi et des évaluations à l'échelle des programmes pour compléter les renseignements déjà disponibles auprès des sources internationales comme, par exemple, le *Rapport sur le développement dans le monde*, les indicateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE, les renseignements du pays bénéficiaire et les renseignements des pays donateurs. L'objectif est de démontrer des progrès dans la réalisation des résultats.

7.2 Stratégie d'évaluation

Au cours des dernières années, l'objectif du travail d'évaluation s'est poursuivi à l'échelle de l'Agence et à l'échelle des projets. Ces évaluations ont été réalisées principalement en mesurant les résultats d'un échantillon de projets et d'autres initiatives de l'Agence.

La présente stratégie est de réorienter l'objectif du travail d'évaluation davantage à l'échelle des programmes, pour le faire porter sur les programmes-pays et les principaux partenaires institutionnels. Il s'agit ainsi de devenir plus efficace dans la production d'un savoir stratégique pour l'apprentissage et la prise de décision, conformément aussi à la perspective d'une transformation de l'Agence en un organisme responsable, axé sur le savoir et l'apprentissage continu. En plus de permettre une meilleure couverture des secteurs d'activités de l'Agence et des programmes de paiements de transfert, un tel changement facilitera un travail de partenariat plus étroit dans les évaluations conjointes avec les pays bénéficiaires et les autres organismes

d'aide (bilatéraux et multilatéraux) des pays donateurs. Cette démarche permettra en outre à l'Agence de mieux évaluer certains enjeux, comme la coordination de l'aide parmi les donateurs.

L'évaluation concentrée à l'échelle des programmes fait porter l'accent sur les éléments des programmes géographiques, des programmes multilatéraux et de ceux du Partenariat canadien, lesquels représentent ensemble 90 p. 100 des paiements de transfert de l'ACDI :

- Programmes géographiques : Ici, les éléments d'évaluation sont les programmes bilatéraux (de pays à pays). Il existe présentement 30 programmes-pays ou pays de concentration qui poursuivent des priorités thématiques (p. ex., la protection de l'environnement en Indonésie, l'éducation de base en Ouganda, etc.).
- Programmes multilatéraux : Ici, les éléments d'évaluation sont l'Assistance humanitaire internationale, l'Aide alimentaire, les Programmes des Nations Unies et du Commonwealth et les Institutions financières internationales (IFI).
- Programmes et institutions du Partenariat canadien : Les éléments d'évaluation sont le Programme des ONG, le Programme de coopération industrielle et le Programme des institutions d'éducation.

L'intérêt premier de ces évaluations réside dans l'apprentissage continu à propos des éléments suivants : les résultats et les avantages que produisent les programmes; les façons dont les résultats et les avantages contribuent aux buts et objectifs fondamentaux de l'Agence; les raisons pour lesquelles ces initiatives se sont révélées fructueuses ou non. Parmi les enjeux spécifiques qui forment le cœur de chaque évaluation figurent les suivants :

- Les Résultats de développement : Dans quelle mesure les programmes réalisent-ils les objectifs énoncés et les résultats escomptés; la contribution de ces résultats aux objectifs de l'Agence; la pertinence actuelle des résultats de programmes en fonction des besoins des bénéficiaires ciblés; la durabilité ou le potentiel de durabilité des avantages; les liens entre les résultats et les coûts du programme.
- Les Résultats porteurs : L'engagement, le dialogue et l'influence des politiques; l'incidence des stratégies et des mécanismes d'exécution employés; la complémentarité entre les programmes dirigés et les programmes non sollicités; le degré de prise en charge locale et d'engagement du pays bénéficiaire par rapport aux objectifs de programmes; la nature du partenariat entre le pays bénéficiaire et les organismes de financement externes; le degré de coordination entre les organismes de financement externes et le pays bénéficiaire.
- Les Résultats de gestion : Le degré de cohérence entre les politiques et les programmes; les liens entre les initiatives et projets et les thèmes de programmes; le degré d'efficacité et de rendement dans l'utilisation des ressources; l'incidence de nouvelles orientations sur les dépenses responsables; la gestion des risques; les cadres qui appuient la réalisation du mandat.

Renseignements financiers

Tableau 3 : Plan des dépenses

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Programmes géographiques	742.9	758.6
Programmes multilatéraux	559.2	628.5
Partenariat canadien	272.1	274.0
Pays en transition	127.3	122.0
Communications	11.7	11.8
Politiques	13.8	21.4
Services généraux	61.2	69.4
Budgétaire du Budget principal des dépenses	1,788.2	1,885.7
Non-budgétaire - Programmes multilatéraux (IFI)	4.5	10.8
Total du Budget principal des dépenses	1,792.7	1,896.5
Rajustements	301.9	74.0
Dépenses prévues nettes	2,094.6	1,970.5
Plus : Coût des services reçus sans frais	17.3	18.2
Coût net du programme	2,111.9	1,988.7
Équivalents temps plein	1,403	1,403

Tableau 4 : Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Programmes géographiques	Pays en transition	Programmes multilatéraux	Partenariat canadien	Communications	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions						
Mise en oeuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie	5,000	0	88,658	0	0	93,658
Assistance humanitaire internationale	3,000	2,000	87,697	0	0	92,697
Aide au développement aux institutions de développement international / institutions financières internationales	51,000	500	26,889	400	0	78,789
Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux	0	0	0	76,743	0	76,743
Bourses	0	0	0	7,776	0	7,776
	59,000	2,500	203,244	84,919	0	349,663
Contributions						
Programmes géographiques	802,564	0	0	0	0	802,564
Mise en oeuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie	0	0	103,472	0	0	103,472
Assistance humanitaire internationale	0	0	100	0	0	100
Aide au développement aux institutions de développement international / institutions financières internationales	0	0	1,400	0	0	1,400
Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux	0	0	0	112,935	0	112,935
Coopération industrielle	0	0	0	55,979	0	55,979
Pays en transition	0	122,511	0	0	0	122,511
Programmes d'information sur le développement	0	0	0	0	4,307	4,307
	802,564	122,511	104,972	168,914	4,307	1,203,268
Autres paiements de transfert						
Institutions financières internationales -- (encaissement de billets)	0	0	201,900	0	0	201,900
	0	0	201,900	0	0	201,900
Total	861,564	125,011	510,116	253,833	4,307	1,754,831

Subventions, contributions et autres paiements de transfert

Les subventions, les contributions et d'autres paiements de transfert que versent l'ACDI, totalisant 1 765,6 millions de dollars et comprenant les dépenses non budgétaires, représentent 88,8 p. 100 des dépenses de programme de l'ACDI. Le tableau suivant présente des précisions à cet égard.

Tableau 5 : Détails des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions 2001-2002	Budget des dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2002-2003
SUBVENTIONS			
<i>Pays en transition</i>			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales	250,000	500,000	500,000
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers	0	2,000,000	2,000,000
<i>Programmes géographiques</i>			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales	37,748,000	51,000,000	51,000,000
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales de développement et d'alimentation, des organisations non gouvernementales internationales ou du Centre de recherches pour le développement international, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement	0	5,000,000	5,000,000
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers	0	3,000,000	3,000,000
<i>Programmes multilatéraux</i>			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales	154,340,371	132,761,000	26,889,000
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales de développement et d'alimentation, des organisations non gouvernementales internationales ou du Centre de recherches pour le développement international, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement	175,029,213	100,472,000	88,658,000
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers	138,745,220	92,830,000	87,697,000

Tableau 5 : Détails des paiements de transfert (suite)

(en milliers de dollars)	Prévisions 2001-2002	Budget des dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2002-2003
<i>Partenariat canadien</i>			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales	400,000	400,000	400,000
Subventions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités	33,427,250	76,743,000	76,743,000
Aide au développement pour l'éducation et la formation des particuliers	8,080,000	8,248,000	7,776,000
Total des subventions	548,020,054	472,954,000	349,663,000
CONTRIBUTIONS			
<i>Programmes géographiques</i>			
Aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées par l'autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, à des pays en développement et à des organismes et institutions de ces pays, ainsi que des contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux et régionaux, à des gouvernements provinciaux, à leurs organisations et organismes, et à des sociétés canadiennes du secteur privé, à l'appui de projets, de programmes et d'activités visant des pays ou des régions donnés	695,615,933	631,061,000	802,564,000
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers	3,456,340	0	0
<i>Pays en transition</i>			
Contributions pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.	118,638,342	109,386,000	122,511,000
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers	1,720,000	0	0
<i>Programmes multilatéraux</i>			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales	1,336,748	100,000	100,000
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales de développement, des organisations non gouvernementales internationales ou du Centre de recherches pour le développement international, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement	3,378,384	100,000	100,000
Contribution à la Banque interaméricaine de développement.	1,300,000	1,300,000	1,300,000

Tableau 5 : Détails des paiements de transfert (suite)

(en milliers de dollars)	Prévisions 2001-2002	Budget des dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2002-2003
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des pays en développement, des organismes et des personnes de ces pays, des organisations non gouvernementales canadiennes ou des institutions de développement, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement	76,313,444	90,881,000	103,372,000
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers	100,000	100,000	100,000
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets, et d'activités	625,000	0	0
<i>Partenariat canadien</i>			
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets, et d'activités	178,113,222	111,102,000	112,935,000
Encouragements à des investisseurs, institutions et organismes canadiens, internationaux et de pays en développement, ainsi qu'à des gouvernements, à l'appui de programmes, de projets et d'activités de coopération industrielle	55,363,434	57,322,000	55,979,000
<i>Communications</i>			
Contributions à l'appui du programme d'information sur le développement versées aux organisations canadiennes ou internationales de communications, à d'autres ministères fédéraux, ou des gouvernements provinciaux ou municipaux, à des radiodiffuseurs, des producteurs et d'autres institutions et gouvernements donateurs concernant la production et la diffusion d'information sur le développement, de matériel éducatif et d'activités connexes.	3,982,127	4,633,000	4,307,000
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets, et d'activités	646,100	0	0
Total des contributions	1,140,589,074	1,005,985,000	1,203,268,000

Tableau 5 : Détails des paiements de transfert (suite)

(en milliers de dollars)	Prévisions 2001-2002	Budget des dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2002-2003
AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT ⁽¹⁾			
<i>Programmes multilatéraux</i>			
(L) Encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales conformément à la Loi sur l'aide au développement international (institutions financières).	205,332,000	201,900,000	201,900,000
Total des autres paiements de transfert	205,332,000	201,900,000	201,900,000
POSTES NON REQUIS			
Subventions pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique	0	0	0
Subventions à la Jamaïque	20,000,000	0	0
Total des postes non requis	20,000,000	0	0
Total	1,913,941,128	1,680,839,000	1,754,831,000

1. Les « Autres paiements de transfert » ne comprennent pas les dépenses non budgétaires de 10,8 millions de dollars pour 2002-2003, et de 4,5 millions de dollars pour 2001-2002.

Tableau 6 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

Le coût total du programme de l'ACDI, y compris un montant de 18,187 millions de dollars pour les services fournis gratuitement par d'autres ministères, est détaillé dans le tableau ci-dessous.

(en milliers de dollars)	Budget principal 2002-2003	Dépenses prévues 2002-2003
Programmes géographiques	758,597	930,100
Programmes multilatéraux	639,249	528,921
Partenariat canadien	274,039	274,057
Pays en transition	121,978	135,103
Communications	11,796	11,470
Politiques	21,438	21,438
Services généraux	69,400	69,400
Total partiel	1,896,497	1,970,489
Services fournis gratuitement par d'autres ministères		
Dépenses de fonctionnement :		
- Locaux - Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	6,231	6,231
- Avantages sociaux des employés constitués des contributions de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés - Secrétariat du Conseil du Trésor	6,884	6,884
- Services juridiques - ministère de la Justice	472	472
- Versement d'indemnités aux employés - ministère du Développement des ressources humaines	100	100
	<u>13,687</u>	<u>13,687</u>
Dépenses d'aide :		
- Intérêts théoriques afférents aux paiements anticipés - ministère des Finances (1)	4,500	4,500
	<u>18,187</u>	<u>18,187</u>
Coût estimatif total du programme	1,914,684	1,988,676

1. Ces frais comprennent les intérêts théoriques afférents aux paiements anticipés. L'ACDI a été exemptée de la politique du Conseil du Trésor concernant les paiements anticipés pour les subventions et les contributions. Toutefois, les frais d'intérêts supplémentaires engagés par le gouvernement fédéral par suite de cette exemption sont considérés comme une dépense théorique afférente au programme d'APD.

Tableau 7 : Prêts, placements et avances (non budgétaire)

(millions de dollars)	Prévision 2001-2002	Budget principal 2002-2003	Dépenses prévues 2002-2003
Paiements aux institutions financières internationales			
- Souscriptions de capital (L35) - Banque africaine de développement	4.50	4.44	4.44

Renseignements sur la modification de la comptabilité des paiements aux IFI

En 1998-1999, le gouvernement a modifié la méthode utilisée pour comptabiliser ses paiements aux institutions financières internationales (IFI). Par conséquent, les effets sont considérés comme entièrement utilisés durant l'exercice au cours duquel ils sont émis, plutôt qu'au moment où les institutions bénéficiaires les ont encaissés.

En raison de cette modification, dans la Partie II du Budget des dépenses principal, les données sur les dépenses ayant trait aux IFI sont présentées selon une base d'encaissement des effets. Toutefois, dans le tableau 2 du présent Rapport sur les plans et les priorités, ces renseignements sont présentés selon une base d'émission d'effets prévue. Le tableau ci-dessous montre la différence entre les deux méthodes de comptabilité.

Tableau 8 : Rapprochement de l'enveloppe d'aide internationale – Base de décaissement et base d'émission

(en milliers de dollars)	Base d'émission 2002-2003	Base de décaissement 2002-2003	Écart
Enveloppe de l'aide internationale brute	2,312,716	2,394,105	81,389
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL			
PROGRAMME D'AIDE			
Programmes géographiques	814,663	814,663	0
Programmes de Partenariat canadien	253,833	253,833	0
Programmes multilatéraux	301,451	301,451	0
- Institutions financières internationales	90,988	201,900	110,912
Communications	4,307	4,307	0
Fonds canadien d'action contre les mines terrestres	76,326	76,326	0
ADMINISTRATION	194,774	194,774	0
ACDI - Aide publique au développement (APD)	1,736,342	1,847,254	110,912
PLUS AUTRE AIDE PUBLIQUE			
- Pays en transition - Programme	102,351	102,351	0
- Pays en transition - Administration	10,092	10,092	0
ACDI - Aide publique (AP)	112,443	112,443	0
Total ACDI (APD et AP)	1,848,785	1,959,697	110,912
AUTRES MINISTÈRES ET AGENCES			
PROGRAMME D'AIDE			
Ministère des Finances :			
- Association internationale de développement	230,334	200,811	-29,523
Autres ministères	233,597	233,597	0
Total Autres Ministères et Agences (APD et AP)	463,931	434,408	-29,523
Total	2,312,716	2,394,105	81,389

Tableau 9 : Principaux engagements en matière de résultats

Résultats escomptés de l'Agence :
<p><i>Besoins humains fondamentaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès des pauvres aux services de santé et d'éducation, au logement, à l'alimentation, à la nutrition, à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau potable. • Renforcement des capacités institutionnelles locales en matière de développement humain durable. • Renforcement de la capacité des groupes vulnérables d'accroître leurs activités de production afin de satisfaire leurs besoins fondamentaux. • Secours d'urgence adéquats, opportuns et efficaces. • Renforcement des capacités locales d'atténuer les effets des catastrophes.
<p><i>Égalité entre les sexes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la participation des femmes, à part égale, aux décisions touchant le développement durable de leurs collectivités. • Promotion des pleins droits des femmes et des filles. • Réduction des inégalités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la maîtrise et la répartition des ressources et des retombées des initiatives de développement.
<p><i>Services d'infrastructure</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la capacité des institutions de gérer les réformes et de garantir une répartition équitable et efficace des services. • Accroissement de l'accès des pauvres, les femmes en particulier, aux services d'infrastructure. • Renforcement de la capacité de fournir des services d'infrastructure respectueux de l'environnement.
<p><i>Droits de la personne, démocratisation et bon gouvernement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Démocratisation du processus décisionnel par l'accroissement de la participation du public et le renforcement des institutions démocratiques. • Accroissement de l'efficacité et de la transparence de l'exercice du pouvoir. • Renforcement des capacités des organismes voués à la protection et à la défense des droits de la personne. • Amélioration des systèmes juridiques et judiciaires pour favoriser l'affirmation de la primauté du droit. • Renforcement de la capacité de la société civile de s'attaquer aux problèmes liés au respect des droits et de mieux assurer la sécurité des personnes. • Renforcement de la volonté des dirigeants de respecter les droits de la personne et de gouverner de façon démocratique et efficace.
<p><i>Développement du secteur privé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un milieu plus propice au développement du secteur privé, notamment en favorisant la concurrence sur les marchés intérieurs et l'établissement de liens plus directs avec l'économie mondiale. • Renforcement des capacités du secteur privé et des institutions connexes, par la promotion du développement du microfinancement, des microentreprises, et des petites et moyennes entreprises. • Renforcement des liens stratégiques entre les entreprises du Canada et celles des pays en développement, liens qui soient fondés sur la demande et qui ont des retombées sociales marquées.
<p><i>Environnement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection des écosystèmes contre la dégradation et la destruction, et utilisation durable des ressources naturelles. • Lutte contre les polluants et les déchets. • Réduction, au minimum, des risques que posent les polluants pour la santé, le climat et l'environnement. • Développement de la capacité des personnes, des groupes, des organismes et des institutions d'examiner les enjeux locaux et environnementaux, et de collaborer à la résolution des problèmes environnementaux mondiaux. • Utilisation des stratégies et des profils environnementaux, et des évaluations des incidences environnementales pour intégrer pleinement les considérations d'ordre écologique dans les programmes, les projets et les activités de coopération pour le développement.
<p><i>Pays en transition</i></p> <p>Favoriser le passage à une économie de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du contexte commercial et du climat d'investissement. • Renforcement de la capacité des institutions et des entreprises publiques et privées d'évoluer dans une économie de marché.
<p>Encourager la saine gestion des affaires publiques, la démocratie, le pluralisme politique, la primauté du droit et le respect des normes internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importance accrue accordée à la promotion et à la protection des droits de la personne. • Renforcement de la capacité de tous les paliers de gouvernement de fournir en toute transparence des services efficaces et équitables. • Accroissement de la participation populaire à la prise de décision dans la société.
<p>Faciliter l'établissement de liens entre le Canada et la région en matière d'échanges commerciaux et d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de coentreprises et de possibilités d'investissement. • Retombées commerciales au Canada.
<p>Appuyer les efforts internationaux en vue de réduire les menaces à la sécurité internationale et à celle du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sûreté nucléaire. • Renforcement de la paix, de la sécurité, de la stabilité, de la prospérité et de la coopération régionale. • Allègement des souffrances attribuables aux situations d'urgence.

Références

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de l'ACDI, ainsi que sur ses activités et son fonctionnement, veuillez visiter son site Internet à l'adresse suivante : **<http://www.acdi-cida.gc.ca/index.htm>**

ou communiquez avec :

Renseignements au public
Direction générale des communications, 5^e étage
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
Canada K1A 0G4

Téléphone : (819) 997-5006
Numéro sans frais : 1-800-230-6349

Ligne pour les malentendants et les personnes ayant des difficultés d'élocution : (819) 953-5023
Numéro sans frais : 1-800-331-5018

Télécopieur : (819) 953-6088

Courrier électronique : info@acdi-cida.gc.ca

Lois appliquées

L'ACDI est désignée comme ministère aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* par les *Décrets P.C. 1968-923* du 8 mai 1968 et *P.C. 1968-1760* du 12 septembre 1968. Les pouvoirs en ce qui concerne le programme de l'ACDI et les questions connexes sont établis dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, dans les lois annuelles de crédits et dans la *Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)*. L'ACDI est l'organisme qui assume l'essentiel de la responsabilité à l'égard de l'aide publique au développement (APD) accordée par l'État canadien.